



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

**42<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 7 novembre 2016, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Thomson ..... (Fidji)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 122 de l'ordre du jour

### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

**Le Président** (*parle en anglais*) : La question de la réforme du Conseil de sécurité dont nous sommes saisis aujourd'hui touche au cœur même des buts et principes de l'Organisation. Depuis la création de l'ONU il y a 71 ans, le monde a radicalement changé du fait de la croissance démographique, du progrès économique et technique et de l'avancée des droits de l'homme, de l'interconnexion et de la mobilité croissantes des personnes, de l'évolution des dynamiques mondiales, des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, de la fréquence et la gravité grandissantes des catastrophes naturelles, mais aussi de la nature même et de la complexité des problèmes en matière de sécurité mondiale qui sont de plus en plus nombreux.

Le nombre d'États Membres de l'ONU a quadruplé durant cette période. La montée du terrorisme et de l'extrémisme violent, l'expansion des guerres asymétriques, le risque que des armes de destruction massive se retrouvent entre les mains d'acteurs non étatiques et la prolifération illégale des armes légères et de petit calibre dans les conflits internes et interétatiques

menacent la paix et la sécurité internationales et remettent en question la capacité de réaction de l'ONU.

Au moment même où nous nous réunissons, le monde est confronté à la pire crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale et de toute son histoire, l'ONU n'a jamais eu à faire face à un si grand nombre de crises sécuritaires et humanitaires simultanées. Parce qu'il est l'organe de l'ONU qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est tout à fait légitime qu'une des priorités de tous les États Membres soit de veiller à ce que le Conseil de sécurité soit représentatif, réactif et efficace.

Non seulement la réforme institutionnelle de l'ONU est possible, mais elle a été enclenchée récemment. La coordination entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité a par ailleurs été renforcée, en particulier durant le processus de nomination du nouveau Secrétaire général qui s'est déroulé cette année. J'applaudis ces évolutions. Il est cependant indéniable qu'il reste beaucoup à faire. La poursuite de la réforme du Conseil de sécurité restera une grande priorité de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, tandis que nous nous emploierons à faire avancer le débat, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale.

Durant la soixante-dixième session, l'Assemblée générale a décidé à sa dernière séance plénière sur cette question (voir A/70/PV.113) de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en plénière

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-36370(F)



Document adapté

Merci de recycler



informelle durant la soixante et onzième session. Pour faciliter ces négociations, j'ai nommé l'Ambassadeur Mohamed Khiari, de la Tunisie, et l'Ambassadeur Ion Jinga, de la Roumanie, coprésidents des négociations intergouvernementales. Je suis certain qu'ils dirigeront les négociations avec une grande compétence. Je les remercie d'avoir accepté d'assumer ce rôle critique au nom de l'Assemblée, et j'appelle tous les États Membres à apporter leur plein appui et leur entière coopération aux coprésidents pour permettre au processus d'avancer, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Je saisis également cette occasion pour remercier chaleureusement l'Ambassadrice Sylvie Lucas, du Luxembourg, du travail qu'elle a accompli en sa qualité de présidente des négociations sur la réforme du Conseil de sécurité durant la soixante dixième session.

Alors que nous entamons la prochaine phase de ce processus dirigé par les États Membres, nous devons tous être conscients que des progrès véritables passent par un dialogue authentique et ouvert, la présentation et l'acceptation d'idées nouvelles et des efforts conjoints pour trouver un terrain d'entente. Le caractère sensible et complexe des questions en jeu est bien connu, et pour que la réforme voit le jour, les États Membres vont devoir faire preuve de davantage de souplesse afin d'obtenir des résultats concrets. Je continuerai de participer à ce processus tout au long de la soixante et onzième session et fournirai tout l'appui nécessaire aux coprésidents. Ma porte reste ouverte à toute délégation qui souhaite parler de cette question.

Pour que l'ONU soit apte à faire face aux défis de notre époque, il est indispensable de réformer le Conseil de sécurité. Nous devons faire en sorte que le Conseil reflète les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle et soit à même de concrétiser les buts et principes ainsi que les promesses de la Charte des Nations Unies. Préserver les générations futures du fléau de la guerre est une responsabilité extraordinaire qui nous incombe à tous. C'est une responsabilité à laquelle nous ne devons pas nous soustraire et à laquelle nous ne nous soustrairons pas.

**M. Sumah** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Union africaine. Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir pris la décision avisée et opportune de convoquer la présente séance plénière sur le point 122 de l'ordre du jour, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres

et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ». Nous prenons note de vos remarques et vous en remercions.

Je félicite M. Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et M. Mohamed Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, de leur nomination en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous les assurons de notre appui et sommes disposés à travailler avec eux afin de poursuivre les progrès accomplis à ce jour dans le cadre du processus de réforme.

D'emblée, je tiens à réaffirmer que l'Afrique est très attachée à cette question extrêmement importante et espère vivement collaborer avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les États Membres pour parvenir à un consensus qui soit conforme à la décision 62/557 et favorable à la Position africaine commune, exposée de manière concise dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

Durant la soixante-dixième session, nous avons eu de multiples débats sur les cinq groupes de questions à négocier, mais malheureusement ces débats ont abouti à la rédaction d'un document qui ne met l'accent que sur deux des cinq grandes questions relatives à la réforme du Conseil de sécurité, à savoir d'une part la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, et d'autre part l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité et ses méthodes de travail. À ce stade, je tiens à réaffirmer qu'un document qui ne porte que sur deux des cinq questions clefs de la réforme du Conseil de sécurité ne peut pas vraiment être un texte de base pour alimenter le travail futur des négociations intergouvernementales, et ne peut pas non plus entretenir comme il convient l'élan que nous recherchons tous pour que nous puissions avancer vers des négociations fondées sur un texte. D'après ces échanges, il est manifeste que de nombreux États Membres estiment que le Conseil de sécurité doit être réformé afin de refléter les réalités politiques mondiales actuelles, qui sont profondément différentes de celles qui existaient à la création de l'Organisation des Nations Unies il y a 70 ans.

Il est clair qu'un nombre considérable d'États Membres est favorable à une réforme globale, conformément à la décision 62/557. À cet égard, je tiens à rappeler que, malgré les immenses difficultés actuelles concernant la façon de guider et de faire avancer le processus de réforme, l'Afrique est pour une réforme globale du Conseil de sécurité menée par l'ensemble des

Membres, et contre toute réforme fragmentaire. Comme nous l'avons souvent déclaré, la Position africaine commune souligne que la réforme du système des Nations Unies doit être globale et comprendre tous les éléments. Le processus de réforme ne doit pas devenir un cycle interminable – ce qui, sans aucun doute, va à l'encontre d'une réforme rapide du type énoncé dans le Consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte. À ce stade, nous devons nous efforcer de parvenir à un accord sur la manière d'avancer sur la base des positions et propositions des États Membres distribuées le 31 juillet 2015, pendant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, lesquelles pourraient constituer un bon point de départ en vue de l'harmonisation des positions et, en fin de compte, du début de négociations fondées sur un texte.

Pendant le débat général de cette année à l'Assemblée générale, plusieurs chefs d'État et de gouvernement ont affirmé la nécessité de réformer le Conseil de sécurité afin de le rendre largement représentatif, efficace et transparent, ce qui renforcerait ainsi son efficacité et sa légitimité dans l'application de ses décisions. Dans le même esprit, les pays sont de plus en plus nombreux à contester la légitimité et la crédibilité du Conseil de sécurité, au sein duquel ils n'ont pas véritablement leur mot à dire et où il n'y a pas de représentation régionale équitable. Le moment est venu pour nous de traduire nos paroles en actes et de parvenir à un accord sur un modèle de réforme qui prenne en considération les valeurs fondamentales de l'Organisation des Nations Unies.

À deux reprises, dans les lettres des 23 décembre 2009 et 22 avril 2015 que nous avons adressées aux présidents précédents, nous avons présenté notre position sur les cinq groupes de questions. La position de l'Afrique sur la réforme du Conseil de sécurité est bien connue. Pour être précis, c'est la seule région qui n'est pas représentée dans la catégorie des membres permanents du Conseil, tout en étant sous-représentée dans la catégorie des membres non permanents. En tant que continent, l'Afrique continue d'exiger qu'il soit remédié à cette injustice historique.

Compte tenu de l'évolution du paysage international, nous pensons que la composition archaïque et l'absence de représentation adéquate d'une région tout entière constituent un défaut qui risque de compromettre la légitimité des décisions du Conseil. Dans cette veine, nous demandons une augmentation du nombre de membres permanents et de membres

non permanents du Conseil de sécurité, ainsi que l'octroi aux nouveaux membres de tous les privilèges et prérogatives des membres permanents, y compris le droit de veto – s'il continue d'exister. La nécessité de rectifier la situation très injuste dont souffre un continent qui rassemble 54 pays et représente 70 % du travail du Conseil est fondamentale et aurait dû être satisfaite depuis longtemps.

Dans cette optique, nous restons attachés à nouer des alliances avec divers groupes d'intérêts et États Membres sur la base de la Position africaine commune, en vue d'accomplir la réforme du Conseil de sécurité. Il faut aussi garder à l'esprit le fait que, s'agissant des activités de maintien de la paix internationale et de la sécurité collective mondiale, ainsi que des contributions aux opérations de maintien de la paix, l'Afrique, à l'instar du reste du monde, continue de consentir le sacrifice ultime – qui n'est nullement quantifiable en termes matériels ou monétaires. L'exigence de l'Afrique concernant au moins deux sièges permanents et deux sièges non permanents supplémentaires relève du principe de la justice pour tous. L'Afrique a le droit d'avoir voix au chapitre, sur un pied d'égalité, dans la prise de décisions relatives aux questions de paix et de sécurité internationales, et en particulier celles qui concernent notre continent, et c'est pour cette raison que nous continuons de revendiquer la place qui nous revient de droit dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Il est bien connu de tous que l'appui à la Position africaine commune prend de l'ampleur et que celle-ci continue de bénéficier d'un large soutien dans les discussions concernant la revendication légitime de l'Afrique. Cette revendication n'est pas controversée et elle a été reconnue et jugée légitime par l'ensemble des États Membres. De ce fait, il faut faire droit à cette exigence sans plus tarder, ce qui signifierait la fin d'une injustice de plus de 50 ans qui a privé la région africaine de sa dignité et de la place qui lui revient de droit au sein d'un organe décisionnel principal de l'Organisation.

Au nom des États membres de l'Union africaine, je tiens à saisir cette occasion pour remercier les délégations et groupes d'intérêts qui continuent d'appuyer la Position africaine commune. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, l'Afrique est prête à travailler avec toutes les délégations et tous les groupes d'intérêts pour parvenir à une solution qui puisse recueillir l'adhésion politique la plus large possible. Pour l'Afrique, telle que représentée par le Comité des Dix sur la réforme du Conseil de sécurité, la volonté politique nécessaire à la

réforme sans autre atermoiement est présente et mue par une détermination commune.

Pour conclure, nous espérons, Monsieur le Président, que l'Assemblée générale, sous votre direction charismatique, fera fond à la présente session sur les progrès déjà réalisés et accentuera la dynamique en faveur de débats plus francs et plus interactifs, qui renforceront la volonté politique présente chez tous les États membres de l'Union africaine et conduiront rapidement, nous en sommes certains, à la réforme du Conseil de sécurité, conformément à la vision que les dirigeants de la planète ont exprimée à l'unanimité au Sommet mondial de 2005. À cet égard, nous espérons vivement poursuivre les échanges avec tous les États Membres et avec les Coprésidents, de bonne foi et dans la confiance mutuelle. Nous demeurons disposés à examiner ensemble toute autre initiative prenant en compte la dynamique et le degré d'appui dont bénéficie jusqu'à présent la Position africaine commune. Nous espérons également que les négociations intergouvernementales seront plus constructives et prospectives pendant la soixante et onzième session et nous exhortons tous les États Membres à œuvrer de concert pour faire avancer le processus de réforme vers des négociations fondées sur un texte.

**M<sup>me</sup> Rambally** (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : C'est de nouveau un grand honneur pour moi que de faire une déclaration au nom du Groupe L.69, un groupe diversifié de plus de 42 pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Asie et du Pacifique, qui continue d'être uni par une cause commune, à savoir parvenir à une réforme durable et globale du Conseil de sécurité.

Nous voudrions commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir sérieusement amorcé ce processus avec votre lettre datée du 26 octobre 2016. Nous nous félicitons de la nomination en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales de nos collègues l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Roumanie et l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Tunisie. Je leur souhaite plein succès durant leur mandat dans cette tâche si cruciale pour nous tous qui représentons le système des Nations Unies. Je tiens à assurer les Coprésidents du plein soutien et de l'entière coopération de notre groupe au cours de la période à venir. Notre groupe tient aussi à faire consigner son appréciation des contributions de l'Ambassadrice Sylvie Lucas, ancienne Représentante

permanente du Luxembourg, en tant que Présidente des négociations à la soixante-dixième session.

Monsieur le Président, dans votre lettre en date du 26 octobre 2016, vous avez encouragé les États Membres à continuer de faire avancer le processus par le biais de négociations, en faisant fond sur les progrès accomplis au cours des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions, ainsi que sur le document-cadre du 31 juillet 2015 et son annexe. Il importe donc, durant le prochain cycle de négociations intergouvernementales, que nous entamions le processus par des négociations et que nous faisons fond sur les textes convenus par consensus – ce qui est absolument essentiel pour avancer. Le Groupe L.69 des pays en développement est désormais impatient d'aborder la négociation et voudrait travailler avec vous et avec les Coprésidents pour mettre ce processus sur la voie de négociations basées sur un texte, aux fins d'une réforme profonde du Conseil de sécurité qui n'a vraiment que trop tardé mais qui est absolument nécessaire.

Notre groupe est soudé par la ferme conviction que l'élargissement du Conseil de sécurité dans les catégories à la fois des membres permanents et des membres non permanents est impératif pour mieux refléter les réalités du monde actuel et pour que le Conseil de sécurité soit plus comptable de son action, plus représentatif, plus transparent et, surtout, plus pertinent. Face aux défis complexes auxquels le monde est confronté aujourd'hui, cela s'avère tant important qu'urgent.

À la dernière session de négociations intergouvernementales, les positions des États Membres ont semblé clairement converger s'agissant des cinq piliers de la réforme du Conseil de sécurité. Toutefois, le document de travail du Président des négociations intergouvernementales sur ces éléments ne faisant la synthèse des convergences que deux des cinq piliers seulement, la tâche est loin d'être terminée. Nous prions instamment les Coprésidents de terminer le travail en faisant la synthèse des positions convergentes des États Membres sur les cinq piliers de la réforme du Conseil de sécurité, comme il ressort de leurs déclarations à la soixante-dixième session. Je voudrais ajouter que, dans l'accomplissement de cette importante tâche, les Coprésidents peuvent compter sur l'appui de notre groupe, du début à la fin.

Nous nous félicitons vivement de la formation du nouveau Groupe des amis de la réforme du Conseil de sécurité, dont le Groupe L.69 est membre. Le Groupe

des amis œuvrera de façon concertée pour accélérer le processus de négociations aux fins d'une réforme significative du Conseil basée sur trois principes : réformes rapides ou urgentes, négociations sur la base d'un texte et élargissement dans les deux catégories de membres. Si d'autres États Membres souhaitent rejoindre le Groupe sur la base de ces principes, ils seront les bienvenus.

Je voudrais réitérer l'appui de notre groupe à vos efforts, Monsieur le Président, et attends avec intérêt votre engagement continu dans le processus durant toute la session.

**M. Cardì** (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Groupe du consensus, je tiens à vous remercier d'avoir convoqué le présent débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité, ainsi qu'à vous exprimer notre appréciation pour votre engagement dans le processus au travers d'une approche fraîche et nouvelle. Le premier signe concret de cet engagement a été votre décision de nommer les Ambassadeurs Ion Jinga et Khaled Khiari en tant que cofacilitateurs des négociations intergouvernementales. Nous les félicitons chaleureusement de leurs nouvelles fonctions et tenons à leur offrir immédiatement notre plein appui et notre entière coopération dans leurs nouvelles responsabilités fondamentales.

La nomination des deux cofacilitateurs atteste de la nécessité d'explorer des approches alternatives, tel que cela est apparu lors de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. En particulier, la recherche de larges convergences entre États Membres, poursuivie au cours de la session précédente sous la direction de l'Ambassadrice Sylvie Lucas, montre la voie consensuelle à suivre, que nous pensons être essentielle pour parvenir à des résultats concrets. C'est pourquoi, pour les travaux de cette session, le Groupe du consensus réitère qu'il importe de poursuivre sur cette voie et de se concentrer sur les convergences réelles au sein des groupes de questions restants sur le processus de réforme. Notre travail doit être fait dans un véritable esprit de compromis, tout en mettant de côté ce qui a entravé pendant longtemps la réalisation de notre objectif commun.

Un nouveau Conseil de sécurité, basé sur une vision démocratique et inclusive, reste la priorité politique du Groupe du consensus. Cette vision inclusive va de pair avec la conviction que la réforme ne peut être que consensuelle. Nous sommes certains que la réforme de l'organe des Nations Unies responsable du maintien

de la paix et de la sécurité internationales requiert l'appui de l'ensemble des Membres de l'ONU. Après tout, c'est en empruntant cette même voie que nous avons pu changer les méthodes de sélection et de nomination du Secrétaire général de l'Organisation, prouvant ainsi qu'une réforme consensuelle est possible.

Je crois que nous sommes tous conscients de la frustration ressentie par les États Membres devant l'absence de progrès d'une réforme dont nous discutons depuis plus de 20 ans. Les pays du Groupe du consensus, ainsi que des observateurs extérieurs influents, affirment que ce qui fait clairement et réellement obstacle à la réforme, c'est la demande d'une augmentation du nombre de membres permanents du Conseil – avec droit de veto, sans droit de veto ou avec un droit de veto suspendu. À notre avis, c'est la seule raison de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de réforme. Selon nous, aucun membre ne doit avoir peur des élections – surtout pas ceux qui ont tous les moyens de réussir et de contribuer significativement aux travaux du Conseil. C'est pourquoi nous invitons tous les États Membres à s'engager réellement à réformer le Conseil, de concert avec les pays du Groupe du consensus, d'une manière que tienne compte de tous les points de vue.

Aucun pays – pas un seul – dans la salle aujourd'hui n'est en désaccord avec l'idée d'augmenter le nombre de sièges non permanents au Conseil. Aucun État membre n'est contre une telle augmentation, qui favorisera les pays appartenant aux régions sous-représentées du monde. À l'inverse, un nombre très important et croissant d'États Membres est opposé à une utilisation élargie du droit de veto et plaide plutôt pour sa limitation. Nous considérons que c'est sur ce point de convergence que doit reposer la solution qui permettra d'enfin débloquer le processus de réforme. Nous devons tenter de le faire pour ceux qui croient en une Organisation redynamisée et donc en un Conseil de sécurité moderne plus représentatif, démocratique, responsable, transparent et efficace.

Un Conseil de sécurité plus représentatif et démocratique signifie que tous les États Membres auront les mêmes chances de siéger régulièrement au Conseil et qu'il faut renforcer le droit des Membres de décider quelle sera la composition du Conseil et de l'adapter régulièrement. Dans cette perspective, les pays du Groupe du consensus sont attachés à une réforme qui renforce – au lieu d'amoindrir – le caractère démocratique du Conseil, une réforme axée sur des sièges non permanents attribués à la suite d'élections

car nous sommes convaincus qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, c'est la seule formule en mesure d'avoir des effets positifs et crédibles sur la légitimité et l'autorité de l'organe de l'ONU responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je pense qu'il est inutile d'expliquer les formidables effets qu'une telle réforme aurait sur la représentation régionale, en favorisant un roulement plus large et plus juste au sein des groupes régionaux. Elle créerait en outre un rapport entre membres non permanents et membres permanents favorable aux premiers au Conseil de sécurité. Un tel changement améliorerait les méthodes de travail du Conseil, renforcerait ses capacités de prise de décisions, contesterait de manière démocratique le veto et améliorerait les relations d'ensemble entre le Conseil et l'Assemblée générale.

Toute décision relative à la réforme du Conseil de sécurité prise dans un proche avenir exigera une véritable souplesse et une vraie volonté de faire des compromis. Au fil des ans, le Groupe du consensus a essayé de bien rendre compte des nouveaux éléments ressortant des discussions menées dans le cadre des négociations intergouvernementales qui permettraient de se rapprocher des positions des autres groupes prenant part aux négociations. À cet effet, l'appui croissant apporté à ce que l'on appelle l'approche intermédiaire représente un nouveau facteur dans la recherche d'une solution de compromis et mérite toute notre attention.

Les pays du Groupe du consensus proposent qu'en plus de l'augmentation du nombre de sièges non permanents, une nouvelle catégorie de membres non permanents ayant un mandat plus long, avec la possibilité d'être immédiatement réélus, soit créée. Ces nouveaux sièges ne seraient pas réservés à un groupe restreint de pays; tous les États Membres souhaitant contribuer davantage aux travaux du Conseil auraient le droit de se porter candidats aux élections en vue d'obtenir un siège à plus long terme, sur la base d'une répartition géographique équitable et d'un système de roulement juste. Des élections régulières permettraient de garantir la responsabilité effective des membres à plus long terme.

Le Groupe du consensus est prêt à coopérer avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les nouveaux Coprésidents et tous les États Membres pour faire avancer ce processus parce que nous sommes résolument convaincus qu'une réforme du Conseil de sécurité est possible à court terme. Conformément à la décision 62/557, nous continuerons d'œuvrer pour

une réforme globale pouvant recueillir le plus large consensus possible. L'Assemblée peut être assurée que le Groupe du consensus redoublera d'efforts en ce sens.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes. Pour commencer, j'ai le plaisir de vous assurer, Monsieur le Président, que le Groupe des États arabes appuie vos efforts dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale à la présente session. À cet égard, le Groupe se félicite de la nomination de l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et de l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales relatives à la réforme du Conseil de sécurité.

La question de la réforme du Conseil de sécurité et de la représentation équitable au Conseil est un des piliers clefs du processus de réforme globale de l'ONU, en particulier compte tenu des défis de plus en plus fréquents auxquels doit faire face la communauté internationale, qui font que nous sommes plus déterminés et résolus à intensifier les efforts en faveur du renforcement et de la redynamisation du rôle du Conseil de sécurité afin qu'il soit plus à même de relever ces défis avec une efficacité accrue dans un climat plus représentatif, transparent, impartial et crédible. Après 23 années de débats en vue d'élargir la composition du Conseil de sécurité et d'améliorer ses méthodes de travail, durant lesquelles de nombreuses initiatives et positions ont été présentées par des États et groupes d'États, y compris le Groupe des États arabes, il est important de faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité en trouvant des solutions qui recueillent le consensus. Il existe en effet un consensus entre les États Membres sur le principe du changement et de la réforme, la situation mondiale ayant considérablement évolué depuis la création de l'ONU en 1945. Cela ne signifie toutefois pas qu'il faille fixer de manière précipitée une date butoir qui risquerait de faire obstacle à une solution globale concernant le processus de réforme.

À cet égard, le Groupe des États arabes réaffirme que les négociations intergouvernementales menées dans le cadre de l'Assemblée générale sont le seul moyen de parvenir à un accord sur la réforme du Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres, conformément à la décision 62/557, qui constitue la base des négociations et précise que ce processus doit être dirigé par les États Membres. Le Groupe des États arabes réaffirme également que la reprise des négociations

intergouvernementales à la soixante et onzième session doit tenir compte de toutes les positions et propositions qui ont été présentées par les États Membres durant le processus de négociations. Il ne fait aucun doute que c'est sur cette base que les deux Coprésidents des négociations intergouvernementales appuieront leurs efforts en vue de poursuivre les négociations dans le but de parvenir à un consensus entre les États Membres sur les moyens d'avancer sur cette question importante.

Le Groupe des États arabes rappelle sa position qui est de préserver la cohésion entre les États Membres et de ne pas mettre à mal la crédibilité des négociations intergouvernementales en imposant une quelconque mesure qui ne recueillerait pas le consensus des États Membres. Nous devons faire face à plusieurs défis concernant la question de la réforme du Conseil de sécurité, notamment la limitation du droit de veto. Le recours arbitraire au veto par certains des cinq membres permanents dans de nombreuses situations a sapé la crédibilité du processus de prise de décisions au Conseil de sécurité et parfois empêché le Conseil d'assumer ses responsabilités et de prendre les mesures requises pour maintenir la paix et la sécurité internationales. L'utilisation du veto par des membres permanents ces dernières années reflète la volonté de ces États de s'en servir pour défendre leurs intérêts nationaux ou les intérêts de leurs alliés. Bien que l'emploi du veto ait été limité ces 20 dernières années par rapport aux périodes précédentes, le veto continue de représenter un moyen efficace de faire en sorte que certains gouvernements n'aient pas à rendre des comptes. Ces 20 dernières années, par exemple, le veto a été opposé 15 fois, sur un total de 27, dans le but de protéger les pratiques illégales menées par les autorités israéliennes dans les territoires arabes occupés.

D'autre part, il est devenu nécessaire d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et de les développer pour accroître l'efficacité et la transparence de ses travaux. Il faut donc envisager de se mettre d'accord sur un règlement intérieur permanent au lieu de conserver le règlement intérieur provisoire en place depuis des décennies. Il faut également qu'il y ait davantage de séances plénières du Conseil de sécurité, notamment des séances publiques, et permettre aux États qui ne sont pas membres du Conseil de participer à ces débats. Parallèlement, il faut réduire le nombre des séances à huis clos et les consultations officieuses. Il est impératif que le Conseil de sécurité associe à la prise de décisions les États concernés par les questions examinées, en vertu de l'Article 31 de la Charte des

Nations Unies. Le Groupe des États arabes demande aux organes subsidiaires du Conseil de sécurité d'informer tous les États Membres de leurs activités. Il insiste sur la nécessité que le Conseil de sécurité respecte rigoureusement les limites du mandat qui lui a été confié en vertu de la Charte.

La position des membres de la Ligue des États arabes sur le processus de réforme du Conseil de sécurité est connue de tous : ils revendiquent une représentation arabe permanente, avec toutes les prérogatives y afférentes, dans le cadre d'un élargissement futur du Conseil de sécurité, ainsi qu'une représentation dans la catégorie des membres non permanents.

Pour terminer, nous affirmons notre détermination à participer au prochain cycle de négociations intergouvernementales afin de parvenir à un consensus qui permettra de réformer le Conseil de sécurité de manière réelle et globale.

**M. Braun** (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Quatre (G-4), à savoir le Brésil, l'Inde, le Japon et l'Allemagne.

Pour commencer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir personnellement sollicité les groupes d'États et les États Membres en amont des négociations intergouvernementales à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Je me fais l'écho des orateurs précédents pour féliciter nos collègues, Ion Jinga et Khaled Khiari, que vous avez nommés pour présider les négociations intergouvernementales. Je leur souhaite plein succès dans leur tâche décisive et les assure de notre appui à leur travail ainsi qu'au vôtre.

Je voudrais partager trois réflexions avec tous les membres réunis ici aujourd'hui.

Premièrement, la réforme est urgente. En 2005 déjà, nos chefs d'État et de gouvernement avaient souligné la nécessité que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder, or les progrès réalisés depuis lors sont infimes – voire inexistants. Ici, à New York, on peut constater malheureusement les lacunes du Conseil de sécurité, dont la composition archaïque reflète l'année 1945, et dont les méthodes de travail sont inadaptées. Il faut mettre le Conseil de sécurité en adéquation avec ses objectifs si on veut qu'il soit en mesure de relever les défis mondiaux du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de paix et de sécurité. Hélas, ces défis continuent de se poser à nous jour après jour dans leur cruelle brutalité. Un Conseil bien adapté signifie que toutes

les régions, et notamment le monde en développement, y sont suffisamment représentées pour garantir sa légitimité et son efficacité. En conséquence, je ne doute pas que, tous ici, nous convenions de l'importance du devoir de réforme qui nous a été assigné et qu'il est grand temps maintenant de procéder à de véritables négociations et de lancer un processus décisionnel.

Deuxièmement, les raisons d'entamer de véritables négociations sont suffisantes. D'aucuns perpétuent un mythe qui voudrait que les États Membres de l'ONU s'opposent les uns aux autres en campant sur des positions inconciliables en matière de réforme. C'est faux. La dernière session de négociations intergouvernementales a amplifié ce qui était déjà visible depuis des années. Il existe de véritables convergences entre les positions des États Membres, ainsi que des convergences concernant les cinq piliers de la réforme du Conseil de sécurité. Le document de travail publié à la fin de la soixante-dixième session ne résumait que les convergences portant sur deux des cinq piliers de cette réforme. Cependant, il existe des convergences même dans les domaines les plus contestés. Pour ne citer qu'un seul exemple, une majorité de plus en plus grande d'États Membres appuie l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de sièges. Cela avait déjà été confirmé dans les documents préparés par les Présidents des négociations intergouvernementales en 2009, 2012 et 2014. C'est cette convergence et toutes les autres qui doivent nous guider durant le processus de négociation en cours.

Troisièmement, il existe une base de négociation légitime. À la soixante-neuvième session, les États Membres ont été invités à consigner par écrit leurs positions sur les cinq piliers de la réforme du Conseil de sécurité. Cela a conduit à l'élaboration et à l'adoption par consensus de l'un des documents les plus démocratiquement légitimes concernant la réforme du Conseil de sécurité : le document-cadre et son annexe, distribués par le Président de l'Assemblée générale dans sa lettre datée du 31 juillet 2015. Il s'agit de la base la plus complète et la plus légitime dont nous disposions à ce jour pour mener des négociations. D'ailleurs, pour ceux qui n'ont pas encore contribué à ce document, l'invitation reste ouverte, à ma connaissance, et ils peuvent donc faire connaître leurs positions afin qu'elles y soient incorporées.

Ces faits nous amène à la grande conclusion suivante : des négociations véritables et fondées sur un texte doivent commencer dès maintenant, dans le cadre

des négociations intergouvernementales de la soixante et onzième session. Nous demandons donc aux Coprésidents d'utiliser le texte du document-cadre existant et son annexe comme point de départ à des négociations dans le cadre processus intergouvernemental. L'objectif devrait être, au cours de la présente session de l'Assemblée, de condenser progressivement ce texte pour en faire un document exploitable.

À cet égard, nous nous félicitons vivement de la création récente du Groupe des amis de la réforme du Conseil de sécurité. Des représentants des États Membres appartenant à des groupes axés sur la réforme, y compris le Comité des Dix, la Communauté des Caraïbes, les pays du Groupe des Quatre et le Groupe L.69, des représentants des pays nordiques et des pays d'Europe orientale, ainsi que des représentants de la France et du Royaume-Uni se sont réunis en marge de l'Assemblée générale, à New York le 21 septembre, pour examiner, au niveau ministériel ou des hauts fonctionnaires, la question de la réforme du Conseil de sécurité. Ils ont souligné que, 11 ans après le Sommet mondial de 2005, à l'occasion duquel les chefs d'État et de gouvernement ont unanimement appelé à réformer sans tarder le Conseil de sécurité, il était grand temps d'aller enfin de l'avant. Ils sont convenus d'œuvrer de concert pour accélérer le processus de négociation, aux fins de parvenir à une réforme véritable du Conseil. Le Groupe des amis est fondé sur trois principes : une réforme sans tarder, des négociations fondées sur un texte et l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de sièges. D'autres États Membres sont invités à rejoindre le Groupe sur la base de ces objectifs.

En conclusion, à la lumière de ces principes, nous n'espérons rien de moins que de véritables négociations basées sur un texte, dans le cadre des négociations intergouvernementales. Nous vous demandons, Monsieur le Président, de faire en sorte que la manière dont vous dirigez les travaux reflète ce niveau d'ambition défendu par la vaste majorité des États Membres. Dernier point mais non le moindre, nous attendons des Coprésidents des négociations intergouvernementales qu'ils visent haut, donnent suite à nos revendications de longue date et lancent dès maintenant les négociations.

**M. Sauer** (Finlande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon propre pays, la Finlande. Les pays nordiques se félicitent de la nomination de l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et de l'Ambassadeur

Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, en tant que coprésidents de ce cycle de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous souhaitons leur exprimer notre appui à leurs travaux.

Notre objectif commun doit être de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, plus transparent, plus efficace et plus responsable qu'il ne l'est actuellement. Un Conseil de sécurité élargi doit mieux refléter le monde d'aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne l'Afrique. Alors que nous débattons de la taille et de la composition du Conseil, nous devons également continuer de réfléchir à la manière d'améliorer en permanence les méthodes de travail du Conseil afin d'en garantir l'efficacité, la transparence et la responsabilité.

Les deux derniers cycles de négociations, sous la direction avisée des Ambassadeurs Courtenay Rattray et Sylvie Lucas, se sont inscrits sous le signe d'une forte coopération et ont fait ressortir une convergence croissante sur des questions clefs. Nous avons jugé encourageante l'atmosphère positive dans laquelle le dernier cycle de négociations s'est déroulé. Nous avons donc bon espoir qu'il est possible d'avancer vers une réforme véritable du Conseil en faisant fond sur les progrès qui ont été réalisés au cours des deux dernières années. Cela exigera des États Membres qu'ils restent disposés à participer à ce processus, ouverts à de nouvelles idées et prêts à écouter l'opinion d'autrui. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions trouver un terrain d'entente pour aller de l'avant. Nous voulons croire que la mise en place récente du Groupe d'amis sur la réforme du Conseil de sécurité, qui a également été mentionné par les représentants de Sainte-Lucie et de l'Allemagne il y a quelques minutes, aura un effet positif sur ces efforts.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de la tenue de cette réunion. J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des pays du Benelux, les Pays-Bas, le Luxembourg et mon propre pays, la Belgique.

La réforme du Conseil de sécurité est un sujet important pour la crédibilité et le bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Réformer le Conseil de sécurité est nécessaire afin de le rendre plus représentatif, efficace et transparent. C'est là un objectif qui nous tient à cœur et qui est partagé par tous. Ce n'est pas ici le lieu de répéter les positions de nos trois pays sur la substance de la réforme du Conseil. Ces positions sont, en effet, bien connues. Elles sont reflétées dans

le document circulé le 31 juillet 2015 par le Président Kutesa et dans les éléments de convergence distribués le 12 juillet dernier par M. Lykketoft, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

Je mettrai simplement en exergue ici l'importance de renforcer la représentativité du Conseil, en réservant notamment la place qui leur revient aux pays d'Afrique, et l'importance d'assurer une participation effective des États Membres de petite taille et de taille moyenne dans les travaux d'un Conseil élargi. Vu l'inclusion croissante des organisations régionales dans le travail du Conseil de sécurité, nous sommes également d'avis que nous devrions mieux prendre en compte cet aspect dans nos réflexions sur la réforme du Conseil.

Au cours des dernières années, des progrès ont été accomplis. Il faut continuer sur cette lancée. Qu'il me soit permis de réitérer, en particulier, nos remerciements à l'Ambassadrice Sylvie Lucas pour la façon impartiale, efficace et transparente dont elle a présidé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que les éléments de convergence substantiels identifiés la session passée seront utiles pour la suite des négociations et qu'ils seront source d'inspiration pour continuer aussi à l'avenir de rapprocher nos positions en vue d'une réforme globale du Conseil de sécurité.

Je tiens à féliciter nos collègues, les Représentants permanents de la Tunisie et de la Roumanie, l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari et l'Ambassadeur Ion Jinga, de leur nomination à la présidence des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Pour avancer, chacun doit y mettre du sien. Nous sommes convaincus que si les États Membres s'engagent et négocient de bonne foi, le Conseil de sécurité peut être réformé. Pour notre part, nos trois pays continueront à s'engager activement dans les négociations. Les coprésidents et vous-même, Monsieur le Président, pouvez compter sur notre plein soutien.

**M<sup>me</sup> Bird** (Australie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour saluer la nomination des coprésidents de la session, l'Ambassadeur Ion Jinga et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari. Je tiens à exprimer la sincère reconnaissance de l'Australie à l'Ambassadrice Sylvie Lucas, du Luxembourg, pour sa gestion avisée en tant que Présidente des négociations intergouvernementales

au cours de l'année écoulée, ainsi qu'à l'Ambassadeur Courtenay Rattray, son prédécesseur l'année précédente.

Bien que les deux dernières sessions n'aient pas produit tous les résultats que nous appelions de nos vœux ni avancé aussi rapidement que nous l'espérions, elles ont néanmoins fait des pas importants vers une réforme du Conseil de sécurité qui n'a que trop tardé. Le document sur les éléments de convergence élaboré au cours de l'année écoulée constitue, en particulier, un bon point de départ pour la session actuelle.

La position de l'Australie sur la réforme du Conseil de sécurité est bien connue. Nous pensons que le Conseil doit mieux refléter les réalités géopolitiques contemporaines, ce qui implique une plus grande représentation de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. Toutefois, nous avons également clairement indiqué que l'élargissement ne doit pas réduire la capacité du Conseil à agir rapidement et de façon décisive. En conséquence, l'élargissement doit se faire dans des limites définies et s'accompagner d'une amélioration des méthodes de travail du Conseil.

En ce qui concerne les méthodes de travail, nous préconisons depuis longtemps une plus grande transparence dans les travaux du Conseil, une meilleure coordination entre le Conseil et l'Assemblée générale, des rapports plus analytiques et des consultations plus étroites avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Nous nous félicitons que les éléments de convergence énumèrent une série de mesures qui traitent de ces questions. Les États Membres peuvent ainsi prendre des mesures concrètes qui permettraient d'améliorer directement les méthodes de travail du Conseil. Nous invitons les États Membres à les mettre en œuvre sans plus tarder. Cela permettrait de renforcer la confiance et de montrer que ce processus peut et va déboucher sur des réformes indispensables. Qui plus est, cet élan nous permettrait de nous atteler aux questions plus difficiles à notre ordre du jour, telles que celle du droit de veto.

Notre débat d'aujourd'hui se tient à un moment où le Conseil de sécurité est plus divisé que jamais. La situation de plus en plus catastrophique en Syrie, son coût humain inacceptable et l'incapacité du Conseil à agir doivent nous inciter à faire preuve d'une détermination renouvelée. Nous exhortons tous les États Membres, et en particulier les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, à adhérer au Code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence et à la déclaration franco-mexicaine qui le complète, qui

appellent tous deux à la retenue s'agissant du recours au droit de veto en cas d'atrocités criminelles.

L'enjeu n'est pas simplement d'apporter de légères modifications aux règles. En fin de compte, ce que nous devons faire, c'est créer les conditions propices au changement. Nous devons faire en sorte que le Conseil de sécurité s'acquitte de ses responsabilités et agisse lorsqu'il le faut. C'est le succès ou l'échec de nos efforts en ce sens qui déterminera la façon dont le Conseil réagira aux crises de demain.

**M. Safronkov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. La réforme du Conseil de sécurité est l'une des questions les plus complexes inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, car il s'agit de l'organe à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies.

Nous félicitons les Représentants permanents de la Roumanie et de la Tunisie pour leur nomination en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales. Nous espérons qu'ils mèneront leurs travaux sur la base des principes d'objectivité et d'impartialité, en tenant compte de l'ensemble des positions des États Membres. Le principe consistant à « ne pas nuire » a toute sa pertinence ici.

La séance d'aujourd'hui marque le début des discussions sur la réforme du Conseil de sécurité à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Cela fait de nombreuses années que cette question fait l'objet de discussions, non sans difficultés. Les États Membres ont pu réaliser certains progrès, mais une solution universelle susceptible de recevoir l'appui le plus large possible n'est pas encore en vue. Les positions des principaux acteurs sur la réforme demeurent sensiblement éloignées, voire parfois diamétralement opposées. Dans ce contexte, nous ne voyons pas d'autre option que de poursuivre, à la présente session, le travail patient que nous menons pas à pas en vue de rapprocher nos positions de négociation.

Notre position est bien connue. La Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, insister sur la nécessité d'améliorer la représentativité de cet organe grâce à la participation des pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Toutefois, les efforts en ce sens ne doivent pas avoir d'incidence négative sur la capacité du Conseil de sécurité

de réagir efficacement et rapidement aux nouveaux défis. Nous sommes donc favorables à ce que la taille du Conseil de sécurité demeure restreinte. Idéalement, les membres du Conseil ne devraient pas être plus d'une petite vingtaine. Toute proposition visant à remettre en cause les prérogatives des membres permanents actuels, y compris le droit de veto, est inacceptable à nos yeux. Il convient de rappeler que ce droit est un facteur important qui incite les membres du Conseil à rechercher des solutions équilibrées. Il serait mal avisé, du point de vue historique et politique, de porter atteinte à ce droit. Par conséquent, les prérogatives des membres permanents actuels ne doivent pas être remises en question.

Nous appuyons sans réserve l'opinion exprimée à plusieurs reprises du haut de cette tribune, à savoir que tous les États Membres sans exception doivent s'approprier le processus de réforme du Conseil de sécurité et que la formule finale devra être appuyée par le plus grand nombre d'États Membres possible. Si nous ne pouvons pas parvenir à un consensus sur cette question, il sera politiquement indispensable d'obtenir l'appui d'un nombre d'États supérieur à la majorité des deux tiers requise légalement à l'Assemblée générale.

Nous sommes convaincus que la réforme du Conseil de sécurité ne saurait être abordée au moyen d'une approche purement arithmétique en soumettant différents modèles au scrutin jusqu'à obtenir le nombre minimum de votes requis. Un résultat ainsi obtenu ne renforcerait guère la crédibilité et l'efficacité du Conseil de sécurité, et encore moins l'unité de l'ONU. Bien au contraire.

Nous sommes prêts à envisager toute option raisonnable concernant l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, y compris la solution dite intermédiaire – qui est en fait un compromis –, si elle bénéficie de l'appui le plus large possible au sein de l'ONU. Nous espérons que les efforts déployés par le Président de l'Assemblée générale et les Coprésidents des négociations intergouvernementales viseront à appuyer et faciliter autant que possible le processus de négociation, étant entendu que celui-ci doit demeurer la propriété des États Membres. Ce travail minutieux doit être mené dans le calme, en toute transparence et de manière inclusive, sans délais arbitraires ni artificiels. Nous devons tous bien comprendre que dans ce processus, il n'y a pas de place pour des échéances imposées à l'avance ou des tentatives de résoudre ce problème complexe d'un trait de plume.

N'oublions pas l'essentiel : on ne fera pas avancer la réforme du Conseil de sécurité à partir de textes des facilitateurs, de documents de négociation ou d'autres propositions qui n'auront pas reçu l'agrément de tous les États Membres. Durant les sessions précédentes de l'Assemblée générale, nous avons pu constater qu'il était inutile et dangereux d'essayer de régler ce problème de la réforme en faisant fi du consensus. En outre, il est inacceptable d'exercer des pressions unilatérales sur les Coprésidents. Les progrès dans la réforme du Conseil de sécurité dépendront uniquement de l'engagement politique des États Membres et de leur volonté de parvenir à un compromis raisonnable. Nous exhortons tous les États Membres à respecter ce principe fondamental.

**M. Rycroft** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les Ambassadeurs Jinga et Khiari d'avoir pris les rênes des négociations intergouvernementales.

Le Royaume-Uni est de longue date un fervent défenseur de la réforme du Conseil de sécurité. Lorsque Londres a accueilli la première séance du Conseil de sécurité en 1946, celui-ci comptait 11 membres. Le nombre de membres est passé à 15 en 1965. Entre-temps, le nombre des Membres de l'ONU a augmenté et le monde a radicalement changé, mais le Conseil de sécurité ne s'est pas adapté à ces changements. Ce n'est que justice que l'organe mondial à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales soit représentatif du monde qu'il est censé protéger.

Le Royaume-Uni accueille donc positivement tous les efforts visant à faire avancer ce débat, y compris la création du Groupe d'Amis. Lorsque nous examinons la question de la réforme du Conseil de sécurité, nous devons évidemment tenir compte de la nécessité d'en assurer l'efficacité et de veiller à ce qu'elle ne soit jamais compromise. Une augmentation trop importante du nombre des membres risque de compliquer et ralentir indûment le processus de prise de décisions, compromettant ainsi la capacité du Conseil de réagir efficacement et rapidement aux problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales. Compte tenu des nombreux défis auxquels nous sommes confrontés, nous ne pouvons pas prendre ce risque.

De même, nous ne pouvons pas laisser la question du veto ralentir nos progrès en vue de l'expansion du Conseil. Le Royaume-Uni n'a pas opposé son veto à une résolution depuis plus de 25 ans, et il ne le ferait que dans des circonstances absolument exceptionnelles.

Nous nous enorgueillons d'avoir signé le Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, et sommes déterminés à ne jamais voter contre un projet de résolution crédible visant à prévenir ou combattre des atrocités de masse. Malheureusement, d'autres pays utilisent leur droit de veto pour défendre leurs intérêts étroits au détriment de la réputation du Conseil de sécurité et de sa responsabilité à l'égard de ceux qui ont désespérément besoin de notre aide.

Pour les raisons citées, nous estimons qu'une augmentation modeste du nombre de membres permanents et non permanents, qui permettrait d'allier équilibre de la représentation et efficacité, est l'approche collective que nous devons suivre. Les membres savent que nous sommes favorables à l'octroi de sièges permanents au Brésil, à l'Allemagne, à l'Inde et au Japon, ainsi qu'à une représentation africaine permanente. La Première Ministre britannique, Theresa May, se trouve aujourd'hui en Inde pour s'entretenir de cette question avec le Premier Ministre de ce pays, M. Modi. Notre appui est solide, et je me réjouis à la perspective d'examiner toutes les options possibles en vue de transformer le Conseil en un organe plus représentatif et efficace.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de la nomination de l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et de l'Ambassadeur Mohamed Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, en tant que coprésidents du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. La Chine appuiera activement leurs efforts.

Pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le processus de négociation dirigé par les États Membres a donné lieu à des échanges de vues approfondis et très francs concernant les cinq piliers de la réforme du Conseil de sécurité. Ces échanges se sont déroulés dans une atmosphère globalement pragmatique et ont produit des résultats satisfaisants. La Chine s'en félicite.

La réforme du Conseil de sécurité est une entreprise systématique qui concerne à la fois les intérêts immédiats des États Membres et le développement à long terme de l'ONU. La Chine a toujours appuyé une réforme appropriée et nécessaire du Conseil de sécurité, en préconisant de faire de l'augmentation du nombre de pays en développement siégeant au Conseil, en particulier les pays africains, un objectif prioritaire, et ce, pour permettre à davantage de ces pays, en particulier

ceux de petite et moyenne taille qui constituent la majorité des Membres de l'ONU, de participer aux travaux et à la prise de décisions du Conseil et de jouer un rôle plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les négociations intergouvernementales constituent une tribune importante qui permet aux États Membres de participer à un dialogue élargi, d'approfondir leur compréhension des problèmes et de concilier leurs positions. Ces négociations doivent être conformes à la décision 62/557 et au consensus entre les États Membres. Elles doivent être dirigées par les États Membres et basées sur leurs propositions et recommandations. La Chine appuie les activités des Coprésidents, qui, conformément à la décision 62/557 et sur la base du principe d'objectivité et d'équité, visent à faciliter les efforts des États Membres et le rapprochement progressif de leurs positions.

La Chine espère que les États Membres continueront de participer de manière constructive aux négociations intergouvernementales et parviendront, dans le cadre de vastes négociations démocratiques, au consensus le plus large possible sur les cinq groupes de questions, dans le cadre d'un accord d'ensemble. Aucune échéance ne doit être fixée de manière artificielle concernant la réforme, et aucune proposition ne doit être imposée de manière prématurée. La Chine est disposée à travailler avec toutes les parties pour veiller à ce que la réforme du Conseil de sécurité aille dans l'intérêt commun des États Membres et serve les intérêts à long terme de l'ONU.

**M<sup>me</sup> Sison** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se réjouissent à la perspective de participer à un nouveau cycle de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Coprésidents, les Ambassadeurs Jinga et Khiari. Nous nous appuierons sur leurs conseils au cours des prochains mois afin de faire avancer la réforme. La décision de confier la direction des négociations intergouvernementales à des coprésidents reflète la pratique de nombreux comités et groupes de travail de l'Assemblée générale, et nous avons hâte de voir si cette dynamique pourra contribuer à dégager le large consensus indispensable pour mener la réforme.

Je tiens également à adresser nos remerciements sincères à l'Ambassadrice Sylvie Lucas pour la manière dont elle a dirigé les négociations intergouvernementales l'année dernière. Les efforts qu'elle a déployés pour

encourager les membres à rechercher des points de convergence prouvent que les négociations intergouvernementales peuvent nous permettre d'avancer. Outre le nouveau Président de l'Assemblée générale et les nouveaux Coprésidents, cette année, les négociations intergouvernementales seront bien entendues menées sous l'autorité d'un nouveau Secrétaire général. Les États-Unis ont clairement exprimé leur espoir que la réforme globale de l'ONU soit une priorité majeure au cours des prochaines années, et nous croyons comprendre que de nombreux États Membres souhaitent que la réforme du Conseil en fasse partie.

Nous savons qu'un grand nombre d'États Membres estiment que les négociations intergouvernementales sur cette question durent depuis beaucoup trop longtemps, que trop peu a été fait et que seules des négociations basées sur un texte pourront nous permettre d'accomplir des progrès véritables. Nous sommes également conscients qu'il existe des divergences d'opinion sur la manière dont doivent se dérouler les négociations et quel texte doit en constituer la base. Les États-Unis restent ouverts à toutes les discussions dans le cadre des négociations intergouvernementales, du moment qu'elles nous aident à dégager le large consensus indispensable pour nous accorder sur la réforme le Conseil.

Pour en revenir aux négociations intergouvernementales de l'année dernière, bien que nous ayons tous déployé des efforts sérieux et louables pour trouver des points de convergence, il est également apparu clairement que nous devons procéder avec la plus grande prudence afin de nous entendre sur une démarche commune consensuelle. Mais quelle que soit la direction que prendront les négociations, nous devons veiller à ce qu'elles renforcent l'efficacité du Conseil de sécurité et nous permettent de mieux répondre aux problèmes pressants qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Enfin, nous reconnaissons que pour que la réforme aboutisse, nos décisions doivent recueillir le consensus le plus large possible. À cette fin, les États-Unis appuieront les propositions raisonnables concernant une augmentation modeste du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil. Toute réflexion visant à déterminer quels pays méritent de devenir des membres permanents devra prendre en compte leur capacité et leur volonté de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et leur aptitude à assumer les lourdes responsabilités qui sont celles d'un membre du Conseil de sécurité. En

revanche, nous demeurons opposés à toute expansion ou modification du droit de veto.

Vous pouvez, Monsieur le Président, de même que les Coprésidents, compter sur l'appui des États-Unis alors que nous poursuivons la recherche d'une solution globale qui jouira du plus large appui possible des États Membres.

**M. Sareer** (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat et de poursuivre le dialogue sur le thème important de la réforme du Conseil de sécurité. À cet égard, ma délégation salue la nomination de l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et de l'Ambassadeur Mohamed Khalid Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, à la tête des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, pour ses efforts dévoués et la manière dont elle a dirigé les négociations intergouvernementales au cours de l'année écoulée.

Ma délégation note qu'au fil des ans, notamment à la session précédente de l'Assemblée générale, les États Membres ont continué de réaffirmer leur aspiration et leur désir communs de réformer le Conseil de sécurité afin de le rendre moins exclusif, plus représentatif, plus légitime et plus responsable. Cependant, une forte divergence de vues sur la façon de réaliser la réforme persiste, et cela signifie qu'à ce jour, le processus n'a guère fait de progrès notables.

Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies partagent l'objectif d'un Conseil de sécurité plus représentatif, responsable, efficace et démocratique. Depuis 1979, les Maldives sont à l'avant-garde des appels lancés en faveur de la réforme du Conseil. À l'instar d'autres États Membres, les Maldives sont d'avis que la réforme globale et l'élargissement du Conseil de sécurité sont essentiels pour que sa composition soit démocratique, que sa prise de décisions soit efficace et qu'il soit comptable envers tous les États Membres. Nous pensons que la réforme du Conseil doit dépasser les rapports de force politiques actuels dans le monde et que ses décisions doivent traduire la volonté collective de l'ensemble des États Membres.

La réforme ne doit pas seulement se fonder sur les réalités contemporaines; elle doit également prendre

en compte les résultats des décisions du Conseil. Il est indispensable de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif et équilibré et de faire en sorte que son travail soit plus efficace et transparent, s'agissant en particulier de son processus de prise de décisions, si l'Organisation des Nations Unies veut s'adapter aux réalités mondiales du XXI<sup>e</sup> siècle. Une telle réforme doit être mise en œuvre dans le respect rigoureux des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Pendant le débat de haut niveau de la présente session de l'Assemblée générale, de nombreux dirigeants ont réaffirmé leur appel en faveur de la réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation considère que cela témoigne de la nécessité pressante et croissante pour l'Assemblée d'obtenir des résultats substantiels. Durant le débat général de l'Assemblée, ma délégation a souligné l'importance d'avoir une possibilité juste et équitable de servir (voir A/71/PV.21). Les Maldives pensent que l'augmentation du nombre de membres du Conseil est essentielle pour assurer sa légitimité et sa pertinence continues. Nous estimons que les membres du Conseil de sécurité doivent être aussi bien des pays en développement que des pays développés, y compris des petits États, et que sa composition doit refléter la diversité des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

C'est pour cela que les Maldives sont candidates à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2019-2020. C'est la première fois que mon pays présente sa candidature à un siège au Conseil depuis qu'il est devenu Membre de l'Organisation il y a 51 ans. Nous pensons que tous les pays, quelles que soient leur taille et leur puissance, doivent avoir la possibilité de servir, car nous considérons que ce n'est pas la taille mais la volonté de contribuer qui est décisive, et que la possibilité de servir doit se fonder sur les intentions, la détermination, l'équité et le principe de représentation. Les Maldives souhaitent vivement que le Conseil de sécurité soit adapté à son époque, soit plus représentatif et influent et reflète les changements qui se sont produits ces dernières années.

En tant que questions examinées simultanément, mais qui sont distinctes du débat sur la réforme à long terme du Conseil de sécurité, le fonctionnement et les méthodes de travail actuels du Conseil sont des domaines clefs sur lesquels se concentrent également les Maldives. Mon pays appuie fermement le Code de conduite relatif au Conseil de sécurité présenté par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, et

ce sont là des caractéristiques essentielles que doivent refléter le travail du Conseil et ses relations avec l'Assemblée générale. Selon la Charte, le Conseil de sécurité agit au nom de tous les États Membres. Et ceux-ci doivent accepter et appliquer les décisions du Conseil. En conséquence, le souhait d'un État Membre d'être informé et, dans la mesure du possible, de participer au processus de prise de décisions est légitime. La participation constitue le droit et la responsabilité de chaque État Membre. Elle donne davantage de crédibilité au Conseil et assure une plus grande appropriation de ses décisions. En outre, le Conseil profiterait sans aucun doute de recevoir un vaste éventail d'idées ainsi que le soutien des États Membres. Nous demandons également l'élimination de la disparité entre membres permanents et membres non permanents, qui demeure un défaut fondamental du Conseil, dans la mesure où certaines négociations et réunions d'information ont été limitées aux seuls membres permanents.

Les Maldives restent attachées de tout cœur au processus de réforme et demandent de la souplesse et l'adhésion politique la plus large possible pour le déroulement des négociations. Nous devons être unis pour faire avancer les négociations intergouvernementales et trouver une solution qui soit acceptable pour tous. Nous espérons sincèrement qu'un consensus pourra être réalisé à cet égard. Les Maldives croient fermement aux principes consacrés par la Charte. Nous sommes un ardent partisan de la démocratie, de l'état de droit, de l'égalité et de la justice. Nous croyons aux objectifs pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée et nous pensons que le monde a plus que jamais besoin d'une telle organisation. Néanmoins, pour que l'ONU tienne ses promesses, soit à la hauteur des attentes de ses Membres et de chacun des citoyens qu'ils représentent et puisse relever les défis complexes du monde contemporain, elle doit prendre des mesures draconiennes de réforme afin de rester pertinente.

**M. Sobral Duarte** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Allemagne au nom du Groupe des Quatre et par la représentante de Sainte-Lucie au nom du Groupe L.69, et tient à ajouter les observations suivantes à titre national.

Lors de la première séance du débat général de cette année, le Président Michel Temer a souligné qu'il était essentiel de rendre les structures mondiales de gouvernance plus représentatives, car nombre d'entre elles ont vieilli et sont désormais coupées des

réalités (voir A/71/PV.8). Le Président Temer a aussi réaffirmé la volonté du Brésil de collaborer pour sortir de l'impasse sur la réforme du Conseil de sécurité. Le Brésil n'a pas été le seul pays à mettre en exergue, au cours du débat général, la nécessité urgente de la réforme. Un nombre important de pays ont également exprimé des préoccupations au sujet de la structure archaïque de la composition actuelle du Conseil de sécurité et ont évoqué la nécessité de l'adapter aux réalités contemporaines. De nombreux pays ont signalé l'inefficacité et la paralysie du Conseil face aux défis actuels les plus pressants posés à la paix et la sécurité. Un nombre encore plus élevé de pays ont prévenu qu'à chaque fois qu'une décision sur la réforme du Conseil de sécurité est reportée, la crédibilité et la légitimité mêmes du système des Nations Unies sont mises en péril.

Il est remarquable que la grande majorité de ces déclarations aient été faites par des pays en développement, qui sont sous-représentés dans l'organe décisionnel le plus important de l'Organisation des Nations Unies. Année après année, un nombre considérable de pays africains réaffirment que la sous-représentation de leur continent parmi les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité constitue une injustice historique. Il est grand temps de remédier à la sous-représentation des pays en développement au Conseil de sécurité.

Nous ne pouvons pas négliger l'importance de telles préoccupations. Le Brésil est d'accord avec votre évaluation, Monsieur le Président, selon laquelle

« Pendant la soixante et onzième session, nous devons travailler les uns avec les autres, par-delà les groupes traditionnels et entre ceux-ci, pour renforcer la confiance et la souplesse afin de pouvoir réaliser une réforme qui soit pour le bien commun. » (A/71/PV.8, p. 7)

Le Brésil est convaincu que vous allez vous acquitter efficacement de vos responsabilités en guidant les États Membres vers une décision sur la réforme du Conseil de sécurité.

Les États Membres travaillent déjà les uns avec les autres. Comme vous le savez, Monsieur le Président, les membres des groupes soucieux de réforme, y compris le Comité des Dix, la Communauté des Caraïbes, le Groupe des Quatre, le Groupe L.69 et les représentants des pays nordiques et des pays d'Europe orientale, ainsi que la France et le Royaume-Uni, membres permanents du Conseil, se sont réunis pour discuter la façon de faire

avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité. Le Groupe des amis de la réforme du Conseil de sécurité est une coalition de pays qui partagent, premièrement, un sentiment d'urgence pour la mise en œuvre sans retard d'une réforme, comme indiqué dans le document final du Sommet mondial de 2005; deuxièmement, la détermination de s'engager dans de réelles négociations, fondées sur un texte; et, troisièmement, l'idée qu'un Conseil de sécurité réformé connaîtrait une augmentation du nombre de ses membres dans les deux catégories.

Le Groupe des amis est un autre exemple de volonté politique visant à changer le système des Nations Unies. Le processus d'élection du Secrétaire général désigné, M. António Guterres – le plus transparent et le plus ouvert de l'histoire de l'Organisation – a prouvé que les Membres de l'ONU peuvent se montrer à la hauteur des défis que pose un processus de réforme. La quête d'une plus grande démocratisation du système des Nations Unies se poursuivra tant que la réforme du Conseil de sécurité n'aura pas eu lieu. L'évaluation de l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, selon laquelle « nulle réforme de l'Organisation ne serait complète si le Conseil de sécurité en était exclu » (A/61/1, par. 161) est aussi vraie aujourd'hui que lorsqu'elle a été exprimée en 2006.

Avant de terminer, je voudrais saluer la nomination du Représentant permanent de la Roumanie, l'Ambassadeur Ion Jinga, et du Représentant permanent de la Tunisie, l'Ambassadeur Khaled Khiari, en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales. Le Brésil les assure de son plein appui. Durant les négociations intergouvernementales, le Brésil compte qu'il sera fait fond sur les progrès accomplis au cours des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions. Le document-cadre et son annexe, distribués par l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Sam Kutesa, constituent une base solide pour des négociations basées sur un texte. L'exercice de l'année dernière a montré que la convergence est possible. Nous espérons que les nouveaux Coprésidents feront avancer le processus de négociation avec l'énergie requise afin que les négociations intergouvernementales aboutissent à des résultats concrets.

**M. Oh Joon** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation tient à saluer chaleureusement l'Ambassadeur de Roumanie, M. Ion Jinga, et l'Ambassadeur de Tunisie, M. Khaled Khiari,

pour leur nomination en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadrice Sylvie Lucas du Luxembourg de son travail acharné et des contributions qu'elle a faites l'année dernière en tant que Coprésidente.

Ma délégation tient d'emblée à s'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Italie au nom du Groupe du consensus.

Les nombreux conflits prolongés – de la Syrie au Yémen et de la Libye à l'Iraq, ainsi qu'au Sahel et dans la région des Grands Lacs – indiquent tous qu'il nous faut un Conseil de sécurité efficace, responsable et transparent. L'ampleur sans précédent des crises humanitaires auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui ne rend que plus urgente la réforme du Conseil de sécurité. La République de Corée est convaincue que cette réforme doit se faire d'une façon qui permette au Conseil de sécurité de mieux relever les défis de la paix et de la sécurité internationales, ce qu'on ne peut faire en utilisant les concepts dépassés de permanence et de veto. L'augmentation de sièges non permanents au moyen d'élections périodiques est la seule façon logique d'atteindre cet objectif.

Seule une augmentation du nombre de membres élus améliorera l'équilibre au sein du Conseil de sécurité, ce qui lui permettra d'améliorer son action. La permanence ne permet pas au Conseil de faire face efficacement aux défis mondiaux. À cet égard, nous appuyons la déclaration politique franco-mexicaine portant sur la suspension du recours au droit de veto dans les cas d'atrocités de masse, et le Code de conduite proposé par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence concernant l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Cependant, nous reconnaissons aussi que certains États Membres aspirent à apporter une contribution plus importante au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour répondre à ces aspirations, la République de Corée, avec d'autres membres du Groupe du consensus, a plaidé pour la création d'une nouvelle catégorie composée de sièges rééligibles à plus long terme, dont les détails pourraient faire l'objet de négociations.

Les États Membres débattent depuis longtemps de la question de la réforme du Conseil de sécurité. Je participe personnellement, d'une manière ou d'une

autre, à ce débat depuis les années 90. Pour l'heure, il me semble que le débat va se poursuivre bien au-delà de la fin de ma carrière diplomatique et de celle de nombreux collègues. D'une certaine façon, cela est compréhensible car ce sera la réforme la plus importante dans l'histoire des Nations Unies. Je voudrais juste rappeler à l'Assemblée que la population d'Alep – et les nombreux autres peuples du monde victimes de conflits prolongés – attendent du Conseil des solutions et une action. Nous leur devons de concrétiser la promesse faite dans la Charte des Nations Unies de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que la République de Corée est disposée à travailler avec les autres États Membres pour réformer le Conseil de sécurité pour l'avenir du monde.

**M. Wenaweser** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie l'Ambassadrice Lucas du Luxembourg pour sa direction des négociations intergouvernementales durant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, ainsi que des efforts inlassables qu'elle a déployés pour faire avancer cette discussion très difficile. Nous voudrions aussi remercier nos collègues roumain et tunisien d'avoir accepté d'assumer la tâche très difficile de coprésider les négociations intergouvernementales. Nous attendons avec intérêt de travailler avec eux et nous les assurons de notre plein appui.

Chacun sait que dans le cadre des discussions sur l'élargissement du Conseil de sécurité, le Liechtenstein se prononce en faveur de la création d'une nouvelle catégorie de sièges au sein de cet organe. Nous proposons la création de six sièges avec des mandats plus long que ceux des sièges non permanents actuels – par exemple 8 à 10 ans – rééligibles immédiatement. Cela permettrait aux États de servir et de travailler en permanence au Conseil de sécurité s'ils le souhaitent et, bien entendu, s'ils sont réélus consécutivement par les Membres de l'ONU. La création de nouveaux droits de veto, considérée avec suspicion par beaucoup, dont mon propre pays, serait évitée dans le cadre de ce modèle, souple en termes de composition et qui sera, selon nous, très utile pour renforcer l'acceptation politique de cette proposition. Si les Membres souhaitent décider une augmentation relativement réduite dans une première étape, le modèle que nous avons proposé peut aisément aboutir à la création d'un Conseil de 21 ou 22 membres avec la création de six sièges à long terme renouvelables et, éventuellement, un autre siège traditionnel d'un

mandat de deux ans octroyé au Groupe des États de l'Europe orientale.

Dans ce cas, l'option d'une autre augmentation deviendrait un élément central du processus de révision. De toutes les façons, une clause de réexamen occupe une place essentielle dans notre modèle, étant donné qu'elle est aussi bien obligatoire que globale. Il serait clairement décidé qu'après une période de temps déterminée, l'Assemblée générale réexaminerait la question de la réforme du Conseil de sécurité et que tous les aspects de la réforme seraient mis sur la table à la lumière de l'expérience acquise par un Conseil élargi.

À bien des égards, la question du veto est au cœur de l'impasse dans laquelle se trouvent la réforme du Conseil de sécurité en général et l'augmentation du nombre de sièges au Conseil en particulier. Il est illogique pour beaucoup – et nous sommes du nombre – de créer de nouveaux droits de veto. Une majorité de membres sont officiellement en faveur de l'abolition du veto, en particulier dans les situations où le veto et l'emploi ou la menace de l'emploi du veto est l'un des plus grands obstacles au fonctionnement efficace du Conseil de sécurité au quotidien, comme nous l'avons constaté le 8 octobre lorsque le Conseil n'a pu adopter une résolution sur la situation à Alep, en Syrie, en raison du recours au droit de veto.

Compte tenu de la situation dans laquelle nous nous trouvons en raison des dispositions de la Charte des Nations Unies, qui signifient que toute modification du droit de veto existant doit être acceptée par les cinq membres permanents qui détiennent ce droit, nous considérons qu'il est essentiel de nous employer à modifier le recours au veto. L'initiative la plus importante à cet égard est, selon nous, le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre proposé par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence et qui a été maintes fois mentionné dans le cadre du débat de ce matin. Le Code de conduite, auquel 112 États ont déjà adhéré, est un véritable engagement politique à s'employer, au Conseil de sécurité, à prévenir les atrocités criminelles et à y mettre fin en appuyant des propositions crédibles à cette fin et en s'engageant solennellement à ne pas voter contre de telles propositions si elles sont présentées par d'autres membres.

Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer sans tarder au Code de conduite. À ce stade, nous considérons que l'adhésion au Code

de conduite est une condition nécessaire pour siéger au Conseil de sécurité, et un élément essentiel de notre décision concernant l'appui à un candidat dans le cadre d'élections pluralistes. Nous continuerons également de travailler avec des partenaires qui siègent ou non au Conseil pour la mise en œuvre active et efficace du Code de conduite dans la pratique du Conseil.

**M. Lamék** (France) : Je me permets tout d'abord de saluer la nomination de l'Ambassadeur Ion Jinga et de l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari en tant que cofacilitateurs des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous savons que nous pourrions compter sur leur expérience et sur leurs grandes qualités personnelles pour avancer concrètement sur la voie d'une réforme ambitieuse du Conseil de sécurité. La France leur apportera tout son soutien pour le succès de leur mission.

Les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité au sein de l'Assemblée générale durent depuis près de deux décennies et force est de constater que nous n'avons pas encore abouti sur le sujet. Pourtant, sous la conduite de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, les travaux menés lors de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale ont permis d'aboutir à un premier résultat, avec l'élaboration d'un document-cadre susceptible de préfigurer une négociation globale, un document qui a reçu le soutien d'une très grande majorité d'États Membres. Par ailleurs, les travaux menés au cours de la soixante-dixième session, sous la conduite de Sylvie Lucas, ont permis de dégager des éléments de convergence sur des points clefs de la réforme. La récente constitution du Groupe des amis de la réforme du Conseil de sécurité démontre également le soutien d'une grande majorité d'États Membres à un véritable démarrage des négociations.

La France souhaite que le résultat de l'ensemble de ces travaux serve de base au prochain cycle de négociations intergouvernementales qui va s'ouvrir lors de la présente session. Il nous faut maintenant démarrer, sur cette base et dès que possible, la négociation d'un texte. Nous comptons sur les nouveaux cofacilitateurs pour œuvrer en ce sens.

La France est confiante dans la capacité des États Membres à se mettre d'accord sur un projet de réforme ambitieux, comme ils ont su le faire l'année dernière en ce qui concerne les deux accords historiques qu'ont constitués le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il s'agit désormais d'une nouvelle occasion

de montrer que l'Organisation des Nations Unies est capable de se réformer en profondeur. Cette réforme est fondamentale : le Conseil de sécurité doit davantage refléter les réalités du monde d'aujourd'hui, tout en renforçant sa capacité à assumer pleinement ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La position de la France est constante et elle connue à cet égard. Nous souhaitons que le Conseil tienne compte de l'émergence des nouvelles puissances qui ont la volonté et la capacité d'assumer la responsabilité d'une présence permanente au Conseil de sécurité et qui sont, conformément à la Charte, en mesure d'apporter une contribution importante à l'action du Conseil. À cet égard, comme les membres le savent, la France apporte son appui à la candidature de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon comme membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'à une présence renforcée des pays africains, parmi les membres permanents et non permanents.

C'est dans le même esprit de réforme que la France a proposé que les cinq membres permanents du Conseil suspendent volontairement et collectivement l'usage du veto en cas d'atrocités de masse. Cette démarche volontaire n'exige pas une révision de la Charte, mais un engagement politique. En ce qui la concerne, la France a pris cet engagement au plus haut niveau, par la voix du Président de la République, lors de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale (voir A/70/PV.13). Il s'agit d'une décision extrêmement importante au service de la sécurité internationale, au service de la paix, au service d'un multilatéralisme rénové et doté d'une nouvelle légitimité.

Aujourd'hui, cette initiative, que nous portons conjointement avec le Mexique, est soutenue par près de 100 pays. Dans le même esprit, le Code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, que la France soutient, a également recueilli un très grand nombre de soutiens. Forts de cette dynamique, nous espérons que nous pourrions convaincre les autres États Membres de nous rejoindre. Il est dans l'intérêt commun de tous les États Membres que le Conseil de sécurité puisse accomplir son mandat et jouer tout son rôle, en particulier face aux situations d'atrocités de masse.

Ces initiatives sur l'encadrement du droit de veto, qui vont dans le sens d'un Conseil plus juste, d'un Conseil plus responsable, sont complémentaires à la réforme globale du Conseil, réforme pour laquelle

la France continuera de plaider. Il nous appartient collectivement de prendre la mesure des responsabilités qui nous incombent, pour faire évoluer le statu quo, dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies. La difficulté de cette réforme ne doit pas en faire diminuer l'impérieuse nécessité.

**M. Moustafa** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance consacrée à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité, et de l'importance particulière que vous accordez à la question de la réforme et de l'élargissement de la composition du Conseil, que confirme la déclaration que vous avez faite à l'ouverture du débat d'aujourd'hui.

Je salue les efforts des présidents successifs des négociations intergouvernementales et les efforts intensifs déployés ces dernières années pour accomplir des progrès malgré les difficultés et les défis. Je me félicite en particulier de votre décision, Monsieur le Président, de nommer M. Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et M. Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, coprésidents du processus de négociations intergouvernementales. Cette mesure montre que vous êtes conscient de la nécessité de trouver un consensus le plus large possible dans le cadre des négociations et de renforcer la confiance de tous les États Membres dans ce processus. À cet égard, nous assurons les deux coprésidents de notre plein appui. Nous ne doutons pas qu'ils seront en mesure de s'employer à rapprocher les vues de tous les pays et groupes. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs fonctions.

L'Égypte est fermement convaincue que l'ONU doit faire l'objet d'une réforme globale, en particulier le Conseil de sécurité, à l'appui des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et afin de lui permettre de relever les défis internationaux contemporains ou émergents. Nous attachons une grande importance à une réforme véritable du Conseil par le biais d'un processus transparent et global dans lequel se retrouvent tous les États Membres, en vue de parvenir à une solution concertée qui soit globale et recueille l'adhésion politique la plus large possible, notamment sur les cinq grandes questions interdépendantes sur lesquelles doivent porter les négociations, comme l'énonce la décision 62/557 de

l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que ces paramètres clairs doivent être le cadre de référence des travaux des deux nouveaux Coprésidents des négociations intergouvernementales.

Nous réaffirmons le ferme attachement de l'Égypte à la Position commune africaine telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, seuls cadres de référence à avoir été réaffirmés lors des sommets africains successifs, et qui proposent une vision globale de la réforme du Conseil de sécurité, y compris concernant le droit de veto. L'Égypte se félicite de l'appui croissant dont jouit la Position commune africaine, ce qui atteste du fait que le monde reconnaît l'importance de corriger l'injustice historique subie par le continent africain. Ce dernier ne dispose toujours pas d'une représentation permanente pourtant méritée au Conseil, ni d'une représentation équitable dans la catégorie des membres élus, laquelle permettrait à l'Afrique de promouvoir ses vues sur les travaux du Conseil en général et sur les questions africaines inscrites à l'ordre du jour du Conseil en particulier. Sachant que l'ordre du jour du Conseil porte en grande partie sur des questions africaines, la légitimité des revendications du continent n'en est que confirmée.

*M<sup>me</sup> Ataeva* (Turkménistan), *Vice-Présidente*, assume la présidence.

Cette année, l'Égypte s'honore d'être membre du Conseil de sécurité, où elle occupe l'un des trois sièges non permanents alloués à l'Afrique. Nous sommes actuellement le seul membre arabe du Conseil et avons acquis une grande expérience tout au long de cette année – expérience qui a confirmé certaines des convictions que nous nourrissons de longue date, mais qui nous a également permis de tirer certains enseignements que nous souhaitons partager avec l'Assemblée.

Premièrement, aucune réforme véritable du Conseil de sécurité ne sera possible sans rectifier le déséquilibre structurel qui fait que les cinq membres permanents ont le monopole des travaux du Conseil, en raison de leur droit de veto exclusif. Ce constat atteste du bien-fondé de la Position commune africaine, qui appelle par principe à éliminer le droit de veto. Toutefois, en attendant que le veto soit éliminé, tous les nouveaux membres permanents du Conseil devront jouir de tous les privilèges et prérogatives des membres permanents.

Deuxièmement, une proposition de réforme partielle du Conseil de sécurité – par exemple, sur l'élargissement de la catégorie des membres permanents sans réforme globale du droit de veto –, n'aboutira pas à une réforme juste et véritable. Au contraire, cela ne fera que renforcer le déséquilibre structurel actuel dont souffre le Conseil. De fait, une réforme de ce type servirait les intérêts d'une poignée d'États Membres seulement.

Troisièmement, à partir du moment où les membres permanents ont obtenu le privilège du droit de veto, reflet du contexte historique dans lequel l'ONU a vu le jour, l'efficacité des autres membres du Conseil a été assujettie à leur aptitude à défendre les intérêts de leur groupe géographique respectif, ce qui confirme que la réforme doit être fondée sur les principes de démocratie, de transparence et de responsabilité. En outre, cela prouve une fois de plus le bien-fondé de la Position commune africaine, qui réaffirme que la représentation régionale est la question charnière du processus de réforme.

Pour terminer, compte tenu des diverses tentatives de produire des documents et des textes qui ont déjà été faites au cours des sessions précédentes, j'espère que les efforts en cours viseront à faire prévaloir la volonté commune de progresser véritablement et d'élaborer une vision qui nous permettra de parvenir à un consensus plus large entre États et groupes d'États, en vue de parvenir à une solution fondée sur des principes, qui bénéficie de l'adhésion la plus large possible et qui renforce la confiance que l'ensemble des États Membres placent dans les négociations intergouvernementales. À cet égard, je tiens à réaffirmer que l'Égypte est déterminée à travailler avec tous les États Membres pour adopter une réforme globale qui permettrait au Conseil de sécurité de s'acquitter efficacement de son rôle en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**M<sup>me</sup> Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux, Madame, de vous voir présider l'Assemblée générale alors que nous examinons la question vitale de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Le Pakistan salue la sage décision de nommer deux de nos éminents collègues, les Ambassadeurs de la Tunisie et de la Roumanie, pour cofaciliter les négociations intergouvernementales cette année. Je les remercie sincèrement d'avoir accepté cette responsabilité. Je tiens également à les assurer, ainsi que vous, Madame, de l'appui de ma délégation.

Le Pakistan s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus.

Cela fait maintenant plus de 20 ans que perdure l'impasse sur la réforme du Conseil de sécurité. Bien que la décision 62/557 ait fixé l'objectif clair de rechercher une solution susceptible de recueillir l'adhésion politique la plus large possible, l'Assemblée générale est toujours aussi loin du but. Cela n'est guère surprenant. En l'absence de passerelle, rien ne peut rapprocher les personnes situées de part et d'autre des rives d'un même fleuve. Ici, à l'ONU, ces passerelles sont construites par l'esprit de conciliation et de souplesse, et c'est le compromis qui fait office de ciment. Malheureusement, ces éléments essentiels ont brillé par leur absence au cours de nos négociations sur la réforme du Conseil de sécurité.

Cela étant, tout le monde n'a pas manqué de souplesse. Par deux fois, le Groupe du consensus a révisé sa proposition, dans un sincère élan de compromis. Comme en a attesté la déclaration faite tout à l'heure au nom du Groupe par l'Ambassadeur Cardi, notre groupe est prêt à participer de manière constructive à ce processus. Mais il faut plus d'une main pour applaudir. Et la main qui refuse d'applaudir est celle d'un petit nombre de pays qui entendent défendre le droit qu'ils se sont eux-mêmes arrogé de bénéficier d'un statut privilégié et inégalitaire. Cette course égoïste à la satisfaction des ambitions nationales est la véritable raison de notre échec à rendre le Conseil de sécurité plus démocratique, plus responsable, plus transparent et plus efficace.

Nous ne pouvons pas changer le passé, mais nous pouvons déterminer l'avenir si les bons enseignements sont tirés des précédents efforts déployés en vue de la réforme. Dans le processus de négociations intergouvernementales, les expédients et les manœuvres procédurales n'ont jamais donné de résultats positifs. Un véritable accord sur le fond est nécessaire pour avancer concrètement sur une question aussi importantes que la réforme du Conseil de sécurité. Dans des négociations de longue haleine, ce n'est pas aux deux extrêmes des positions politiques qu'on trouve les solutions. Bref, des compromis conduisant à la convergence sur le fond sont le seul moyen d'aller de l'avant. Les trois dernières sessions des négociations intergouvernementales témoignent de cette importante leçon.

Ces négociations sont le seul forum où nous pouvons réaliser des progrès vers notre objectif

commun d'un Conseil de sécurité réformé. Leur caractère intergouvernemental doit être respecté si nous voulons qu'elles puissent remplir leur fonction. Il s'agit d'un processus dirigé par les États Membres sur la base de leurs propositions et positions et sur celles des groupes qui y participent. Ce processus doit être ouvert, transparent, prévisible et sans exclusive. Il doit garantir un climat de respect mutuel, qui permet aux États Membres de dialoguer de manière constructive.

Qu'il me soit permis à présent de décrire brièvement la position de ma délégation sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous appuyons l'élargissement du Conseil de sécurité dans la catégorie des membres non permanents élus, sur la base d'une répartition géographique et d'un système d'une rotation équitables. Un plus grand nombre de membres élus améliorerait la représentation et l'appropriation régionales, renforçant la légitimité du Conseil. Nous voulons un Conseil de sécurité plus démocratique, plus responsable, plus transparent et plus efficace qui reflète les intérêts et les aspirations de tous les États Membres de l'ONU. Conformément à ces principes universellement acceptés, le Pakistan s'oppose fermement à la création de nouveaux sièges permanents. Toutefois, nous n'avons que respect et déférence pour la Position africaine commune, qui exprime la revendication de tout un continent. En tant que telle, elle est fondamentalement différente de la demande de sièges permanents au profit d'ambitions nationales étroites.

De nouveaux sièges permanents sont l'antithèse des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. L'ajout de tels sièges au Conseil ne servirait qu'à satisfaire la soif de pouvoir et de privilège d'une minorité sans résoudre la question de la représentation équitable au sein du Conseil de sécurité. En l'absence d'élections et de rotations périodiques, les nouveaux membres permanents n'auraient pas à rendre de compte à l'ensemble des Membres. Les méthodes de travail du Conseil deviendraient plus opaques et non pas plus transparentes. Et si, aujourd'hui, le Conseil reste paralysé et inefficace en raison des intérêts politiques divergents entre les cinq membres permanents, nous pouvons fort bien imaginer l'indécision et les blocages qui le caractériseraient s'il y avait deux fois plus de membres permanents.

Il n'y a aucune raison ni logique à l'ajout d'autres sièges permanents. De plus, même si l'on envisageait de le faire sur la base de la représentation régionale, pourrions-nous jamais parvenir à une répartition

géographique équitable dans la catégorie des sièges permanents? Malgré la logique de ces arguments, l'élargissement ô combien nécessaire du Conseil est retenu en otage depuis des décennies à cause d'une revendication illogique.

Nous sommes toutefois prêts une fois de plus à débattre de ces questions dans les négociations intergouvernementales de cette année. Lors de la dernière session de négociations, les États Membres ont examiné un document présenté par le Président sur les deux questions clés de la réforme : les méthodes de travail et les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Selon nous, ce document traduit une convergence générale sur certains principes importants. Il est impératif que ces principes continuent d'être renforcés, et non contredits, lorsque des propositions et des idées sont partagées sur d'autres questions clés de la réforme.

Avant de terminer, je voudrais une fois de plus souligner l'importance de faire preuve de souplesse et de rejeter les approches rigides. Le premier élargissement du Conseil de sécurité a été mené à bien en l'espace de près de trois ans. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en ont bénéficié dans une égale mesure, lorsque le nombre des sièges non permanents du Conseil est passé de 6 à 10. Mais l'impasse actuelle qui dure depuis plus de 24 ans n'a profité à aucun État Membre qui aspire à siéger au Conseil. Il semble qu'aucun État Membre ne peut obtenir une part égale et équitable, parce que certains d'entre nous veulent tout. Ce n'est pas seulement regrettable, il s'agit aussi d'un mépris égoïste des autres.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame, de donner à ma délégation l'occasion d'exprimer nos vues sur l'importante question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations prononcées par les Représentants permanents de la Sierra Leone et de Sainte-Lucie, qui ont pris la parole au nom des États membres de l'Union africaine et du groupe L.69, respectivement. Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Dans le cadre de sa participation au débat d'aujourd'hui, l'Afrique du Sud reste consciente de la nécessité urgente de réformer le Conseil de sécurité. Nous encourageons tous les États Membres et les groupes à travailler d'arrache-pied pour faire avancer le processus sur la base des progrès réalisés lors des

sessions précédentes. Nous félicitons le Président d'avoir convoqué le présent débat au début de la soixante et onzième session. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, de leur nomination en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales, et les assurer de la détermination de l'Afrique du Sud à collaborer avec eux pour faire avancer la réforme globale du Conseil de sécurité.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le cadre du mandat que lui confère la Charte, le Conseil se voit doté de pouvoirs importants et étendus pour agir au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU. Il est donc crucial que le Conseil de sécurité soit réformé afin de refléter les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle et de le rendre plus démocratique, plus légitime, plus représentatif, plus réactif et plus transparent dans ses méthodes de travail et ses processus de prise de décision.

En 1945, l'Organisation des Nations Unies comptait 51 États Membres; aujourd'hui, il en a 193. En 1945, il n'y avait que quatre États africains : l'Égypte, l'Éthiopie, le Libéria et l'Union sud-africaine. L'Afrique compte aujourd'hui 54 États Membres. L'injustice historique faite au continent africain, qui se reflète dans la structure du Conseil de sécurité, doit enfin être corrigée. Nous pensons que l'Organisation aurait beaucoup à gagner de la pleine participation de notre continent au Conseil de sécurité. Par conséquent, ma délégation demande au Président et aux présidents des négociations intergouvernementales de ne ménager aucun effort au cours de la présente session pour accorder la priorité au processus de réforme et l'accélérer.

L'Afrique du Sud estime que le principal obstacle à la réalisation de tout progrès dans nos débats interminables est le fait que le processus lui-même laisse à désirer. Malgré leur nom, les négociations intergouvernementales ne sont pas des négociations, mais des débats reprenant sans fin les positions de groupes et d'États vieilles de plusieurs décennies. C'est pourquoi l'Afrique du Sud et tant d'autres États Membres ont appelé à l'ouverture de négociations fondées sur un texte. Nous appuyons l'élargissement du Conseil dans ses deux catégories de membres permanents et non permanents et insistons sur la nécessité de lancer la réforme sans plus tarder.

Comme de nombreux autres États, l'Afrique du Sud avait espéré que la soixante-dixième session ferait fond sur les importantes réalisations de la soixante-neuvième session. Nous avons été extrêmement déçus que le processus se soit une fois de plus enlisé. Heureusement, nous sommes au début d'une nouvelle session et souhaitons, de ce fait, présenter à nouveau clairement notre position sur ce processus. L'Afrique du Sud réitère son appel à faire fond sur les progrès réalisés lors des sessions précédentes, en particulier la soixante-neuvième session, sur la base des décisions 62/557 et 69/560, ainsi que sur le document-cadre et son annexe qui ont été distribués par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, le 31 juillet 2015. Afin de réaliser ces progrès, nous proposons que les négociations intergouvernementales à la soixante et unième session soient principalement axées sur l'élaboration d'une feuille de route avec un cadre viable clair.

Pour y parvenir, nous proposons également que les négociations intergouvernementales adoptent un format différent cette année, en remplaçant le débat qui est devenu routinier par un dialogue vigoureux sur le document-cadre et les moyens d'aller de l'avant. Nous pensons également que ce processus pourrait être amélioré grâce à l'organisation d'une série de réunions, et nous suggérons donc que le Président programme plusieurs journées consécutives pour chaque élément, afin de favoriser des échanges interactifs et des négociations entre les États Membres.

Ces dernières années, nous avons constaté que les séances d'une journée qui sont trop espacées se traduisent par la répétition *ad nauseam* de déclarations générales, ce qui risque de transformer ce processus en un groupe de travail interminable qui ne parvient jamais à des réformes. Nous voudrions également demander que l'on mette à profit la durée totale prévue pour la session. Nous devrions donc commencer nos travaux dès que possible et les poursuivre le plus longtemps possible en évitant que plusieurs mois s'écoulent sans que des activités liées à cette question soient programmées, comme cela a été le cas lors des sessions précédentes.

L'Afrique du Sud ne pense pas que l'adoption d'un processus pratique comme celui-ci irait à l'encontre des principes d'ouverture absolue et de transparence auxquels nous sommes pleinement attachés.

Enfin, ma délégation est bien consciente du fait que le chemin qui nous reste à parcourir est semé d'embûches, mais nous voudrions assurer l'Assemblée

que l'Afrique du Sud, en collaboration avec d'autres États Membres partageant les mêmes vues, est prête à s'y engager jusqu'au bout. Nous voudrions assurer les États Membres de notre engagement à coopérer avec le Président de l'Assemblée et les Présidents du processus intergouvernemental pour faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité au cours de la soixante et onzième session.

**M. Bessho** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux nombreux autres orateurs qui ont exprimé au Président leurs remerciements sincères pour avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et saluer la nomination de l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, de la Tunisie, et de l'Ambassadeur Ion Jinga, de la Roumanie, en tant que Présidents des négociations intergouvernementales. Comme l'a souligné à juste titre le Président de l'Assemblée générale à l'occasion de sa prestation de serment le 13 septembre dans cette même salle, « la question n'est pas de savoir si la réforme est nécessaire, mais comment et sous quelle forme elle se fera » (A/70/PV.118, p. 6). Nous souscrivons pleinement à cette opinion.

En outre, je m'associe pleinement à la déclaration qui a été faite par l'Ambassadeur Harald Braun, Représentant permanent de l'Allemagne, au nom du Groupe des Quatre.

Je ne saurais trop insister sur l'importance qu'il y a à entamer sans plus tarder des négociations basées sur un texte, compte tenu du fait que la majorité écrasante des États est favorable à l'augmentation du nombre des membres, permanents et non permanents, du Conseil de sécurité. Je note avec satisfaction que beaucoup d'autres États Membres ont exprimé des points de vue similaires. Par ailleurs, je me réjouis vivement de la création du Groupe d'amis de la réforme du Conseil de sécurité. Il convient de prendre en considération les propositions de ce groupe, qui se basent sur des vues communes.

Aujourd'hui, je voudrais demander respectueusement au Président de l'Assemblée générale de donner aux coprésidents des instructions claires pour qu'ils distribuent une feuille de route en vue des négociations fondées sur un texte. En se basant sur une feuille de route visant des résultats spécifiques, les États Membres pourront œuvrer véritablement en vue d'un résultat concret tout au long de la présente session de l'Assemblée générale. Nous connaissons tous très bien les positions et les propositions des États Membres, qui sont reflétées dans le document-cadre et son annexe, dont il a été décidé qu'ils seront également

utilisés à la présente session. Au cours de la dernière session, nous avons également entendu, une fois de plus, des déclarations détaillées de la part des États Membres sur chacune des cinq questions principales. Ce que nous devons faire maintenant, c'est commencer à élaborer un texte de négociation concis et réaliste, de préférence sous la forme d'un projet de résolution, et lancer immédiatement des négociations dans des délais précis.

J'espère que nous pourrions entamer des négociations sérieuses sur la base d'un texte au lieu de subir un autre cycle épuisant de discours. Ne nous enlisons pas dans des discussions de procédure encore plus longtemps. Nous ne connaissons que trop bien cette approche. Nous avons perfectionné l'art des manœuvres dilatoires. Durant les prochaines négociations basées sur un texte, menons plutôt des discussions sur le fond. Le moment est venu d'accompagner nos nombreux discours en faveur des réformes de mesures concrètes.

Avant de clore mon intervention, je voudrais citer M. Kofi Annan, dont les propos ont été repris par le Secrétaire général désigné, M. António Guterres, lors du dialogue informel du 12 avril : « nulle réforme de l'Organisation ne serait complète si le Conseil de sécurité en était exclu » (*A/61/I, par. 161*).

**M. Winid** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué cet important débat annuel aujourd'hui.

D'emblée, la Pologne se félicite vivement de la nomination de nos chers amis, les Représentants permanents de la Roumanie et de la Tunisie, en tant que nouveaux Présidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. C'est la première fois que les négociations intergouvernementales seront dirigées par deux coprésidents. Par conséquent, nous espérons que non seulement les Coprésidents, mais aussi tous les États Membres, redoubleront d'efforts pour que nos négociations aboutissent à des résultats positifs.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les deux Présidents des négociations intergouvernementales durant les sessions précédentes, l'Ambassadeur E. Courtenay Rattray, de la Jamaïque, et l'Ambassadrice Sylvie Lucas, du Luxembourg, du travail important qu'ils ont accompli et de leur détermination à aplanir les divergences qui subsistent entre les États Membres.

Comme nous reprendrons bientôt les négociations intergouvernementales, je voudrais formuler quelques

observations sur la manière dont nous devons aborder la tâche qui nous attend. Tout d'abord, nous devons poursuivre notre dialogue en toute bonne foi, mais nous devons également avoir foi en nous-mêmes. Il y a seulement un an, nous avons réussi à mener à bon terme trois processus de la plus haute importance – ayant trait au Programme de développement durable à l'horizon 2030, au financement du développement et aux changements climatiques – qui guideront notre action dans les décennies à venir. Je pense sincèrement que nous devrions pouvoir ajouter à ces réalisations un accord politique important sur la forme que prendra le Conseil de sécurité à l'avenir.

Face à un environnement de sécurité de plus en plus complexe et à des défis et des menaces qui se multiplient, nous devons nous asseoir à la même table, discuter et nous écouter mutuellement avec attention – surtout nous écouter – si nous voulons trouver des solutions adéquates et durables. Étant donné que les défis de sécurité que nous devons relever sont souvent étroitement liés – il ne s'agit pas de défis exclusivement intra-étatiques mais plutôt de défis qui vont au-delà des frontières nationales, des régions et des continents –, la question de savoir qui siège au Conseil de sécurité et à qui nous confions notre mandat pour agir au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU est importante. Il importe que les États d'Afrique, les États arabes, les petits États en développement ou les États d'Europe orientale – mon groupe régional – puissent faire entendre leur voix et que leurs vues soient reflétées davantage dans les décisions du Conseil, plus qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Deuxièmement, nos travaux doivent faire fond sur les activités menées précédemment sur la réforme du Conseil de sécurité, notamment lors des deux derniers cycles de négociations intergouvernementales. Nous avons beaucoup appris s'agissant de nos positions, nous avons défini les domaines de convergence et nous avons déterminé les principaux points de divergence. Entamons maintenant un véritable processus de concessions mutuelles.

Dernier point mais non des moindres, les résultats des négociations doivent être appuyés par tous les États Membres.

Selon nous, seul un consensus peut garantir que nous serons en mesure d'appliquer pleinement un accord une fois que les négociations seront terminées.

La Pologne demeure attachée à l'idée d'un Conseil de sécurité plus transparent, équitable et efficace. Nous ferons de notre mieux pour participer pleinement et de manière constructive au dialogue entre les États Membres durant le prochain cycle de négociations intergouvernementales. Mon pays appuiera sans faillir tous les efforts qui pourraient mener à la conclusion d'un accord plus que nécessaire sur la réforme du Conseil de sécurité.

**M. Rivero Rosario** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous accueillons avec satisfaction la convocation du présent débat et nous saluons les efforts déployés à cet effet par la Représentante permanente du Luxembourg, le Représentant permanent de la Jamaïque et leurs prédécesseurs à la tête des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous saluons la nomination des Représentants permanents de la Roumanie et de la Tunisie en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales sur le thème à l'examen. Ils peuvent compter sur notre collaboration totale en vue de garantir le succès des négociations.

Cuba est favorable à une réforme véritable et approfondie du Conseil de sécurité qui le transformera en un organe efficace, transparent, représentatif et démocratique. Nous appuyons les efforts renouvelés et soutenus visant à accélérer les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, question qui est inscrite au programme de travail de l'Assemblée générale depuis plus de 20 ans. Nous devons continuer de promouvoir l'adaptation du Conseil de sécurité à l'évolution que les relations internationales et l'ONU ont connue au cours des 70 dernières années.

Conformément à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a la responsabilité d'agir au nom des États Membres. Il est pourtant vrai que les 193 États Membres de l'ONU ne se sentent pas représentés par les décisions du Conseil, et il est difficile de maintenir le statu quo établi en 1945. Cuba réitère que les travaux du Conseil de sécurité relèvent de la responsabilité collective de tous les États Membres, et ceux-ci doivent pouvoir participer concrètement aux travaux et aux prises de décisions de cet organe. À cette fin, il faut appliquer strictement les consignes données par l'Assemblée générale dans plusieurs décisions, dont la dernière en date du 21 juillet, sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et sur les questions connexes.

Les cycles de pourparlers organisés à ce jour, durant lesquels ont été exposées des positions diverses, confirment selon nous que l'immense majorité des États Membres appuient, au minimum, l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité; l'élimination du droit de veto; une réforme approfondie des méthodes de travail, qui ouvrirait la porte à l'adoption définitive du règlement intérieur du Conseil afin qu'il cesse d'être provisoire; et le respect des mandats respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en vertu des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Cuba est prête à entreprendre des négociations pour faire avancer ce processus sans plus attendre. Elle convient avec la majorité des délégations qu'il faut prendre en compte toutes les propositions formulées durant les délibérations intergouvernementales. Ce processus doit être ouvert et transparent. Bien que les positions de Cuba sont bien connues, je voudrais néanmoins les réitérer brièvement dans l'intérêt du nouveau cycle de délibérations.

Nous sommes favorables à une augmentation substantielle du nombre de membres du Conseil de sécurité pour le porter à 25 ou 26 pays. Cette augmentation doit concerner les deux catégories de membres et bénéficier aux pays en développement. L'objectif fondamental doit être de surmonter le manque de représentation injustifiable des pays en développement au Conseil de sécurité. Les nouveaux membres permanents et non permanents qui viendront grossir les rangs du Conseil devront avoir exactement les mêmes devoirs et prérogatives que les membres actuels de cet organe, notamment le droit de veto si celui-ci ne peut être éliminé. Cuba ne s'opposerait pas à la possibilité de réélire immédiatement les membres non permanents. Nous ne sommes pas favorables à la création de nouvelles catégories de membres car cela ne ferait qu'accroître les divergences existantes et semer la discorde au sein de cet organe. Pour ce qui est du droit de veto, il est bien connu que Cuba le considère comme un privilège antidémocratique et anachronique qui doit être aboli.

La réforme du Conseil devra être axée en priorité sur la réforme de ses méthodes de travail. Nous voulons d'un Conseil de sécurité transparent qui n'organisera des consultations à huis-clos qu'à titre exceptionnel, et non en règle générale. Nous aspirons à ce que le Conseil se penche sur les thèmes qui relèvent de sa compétence

et n'empiète pas sur les prérogatives des autres organes principaux de l'ONU.

Je réitère que Cuba n'aspire pas parvenir à un accord immédiatement et comprend parfaitement les complexités et l'aspect très sensible de ce processus, qui prendra du temps et nécessitera des efforts et surtout la volonté de faire preuve de souplesse dans le cadre des négociations. Néanmoins, prétendre que nous acceptons la validité de la structure et des procédures du Conseil de sécurité, qui ont été établies en 1945 sur la base d'un ordre mondial révolu, alors que cet organe doit faire face aujourd'hui à des problèmes et à des menaces inimaginables au moment où l'Organisation était créée, reviendrait à ignorer l'évolution considérable des relations internationales et de l'ONU au cours des 70 dernières années. Cuba est prête à relever le défi.

**M. Tenya Hasegawa (Pérou)** (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance de l'Assemblée générale en vue de poursuivre le débat sur un des thèmes centraux de la réforme de l'Organisation - la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité et les questions connexes.

Nous saluons le travail accompli par la Représentante permanente du Luxembourg, l'Ambassadrice Sylvie Lucas, durant le dernier cycle de négociations intergouvernementales, et nous félicitons le Représentant permanent de la Roumanie, M. Ion Jinga, et le Représentant permanent de la Tunisie, M. Mohamed Khiari, de leur nomination à la tête de ce processus pour la session en cours. Ils peuvent compter sur le plein appui de ma délégation.

La grande majorité des États représentés ici conviennent qu'il est nécessaire et important d'adapter la structure de l'Organisation aux changements profonds qu'a connus le système international au cours des décennies écoulées, notamment la fin de la guerre froide ou la forte augmentation du nombre d'États Membres, pour ne citer que deux exemples. À cet égard, il est particulièrement important que nous intensifions nos efforts afin de mettre en œuvre la réforme souhaitée d'un organe fondamental de l'ONU, à savoir le Conseil de sécurité, pour le rendre plus démocratique, représentatif et transparent. C'est une responsabilité délicate qui nous concerne tous, sans exception. L'accomplissement de cette tâche est absolument impératif dans le contexte actuel, qui est marqué par des situations difficiles, notamment au Moyen-Orient, où la Syrie, en particulier,

est en proie à un grave conflit, et le Conseil de sécurité doit mettre en place des mesures efficaces à cette fin.

Le Pérou réitère une fois de plus sa conviction que, pour que le Conseil de sécurité s'adapte aux réalités actuelles, il est indispensable d'ajouter des membres permanents et non permanents afin de promouvoir une représentation régionale juste et équitable. Ma délégation tient à souligner que cet élargissement doit être réalisé de façon mesurée afin de remédier à la situation actuelle de déséquilibre dans la composition du Conseil de sécurité, tout en préservant son efficacité. Nous estimons donc indispensable qu'un accent particulier soit mis sur l'augmentation du nombre de sièges réservés à nos régions, qui ne doivent pas être davantage marginalisées.

De même, conscient de l'existence de différentes perspectives pour ce qui est de l'intégration de nouveaux membres permanents, et toujours à titre de proposition, mon pays peut envisager la possibilité que, comme mesure provisoire, et jusqu'à ce que l'on parvienne à un consensus, soit établie une catégorie intermédiaire de membres non permanents du Conseil de sécurité qui exerceraient leurs fonctions pendant une période supérieure à deux ans et qui pourraient être réélus pour des mandats successifs de manière indéfinie.

Aujourd'hui, je souhaite mettre en exergue une autre question, celle du veto, pour laquelle le Pérou a toujours appuyé les engagements visant à limiter son utilisation, en supprimant la possibilité d'y avoir recours en cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations flagrantes des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Dans cette veine, nous soutenons l'initiative de la France et du Mexique à ce sujet, ainsi que le Code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, dont mon pays fait partie.

L'expérience nous démontre que nous ne réaliserons des avancées concrètes et ne parviendrons à des résultats tangibles dans les négociations que si nous faisons un plus grand effort de générosité et de recherche du bien commun. Dans cette formule de compromis, il faudra effectuer les concessions nécessaires et assouplir les positions, mais tout cela aboutira finalement à un système plus harmonieux, plus légitime et plus équilibré, dont nous bénéficierons tous. Après tant d'années consacrées à des débats et des délibérations sur cette question, nous considérons que le moment est venu d'agir.

**M. Begeç** (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Italie au nom du Groupe du consensus. Je formule les remarques suivantes à titre national.

Nous nous félicitons de l'engagement du Président de l'Assemblée générale dans ce processus et nous souhaitons chaleureusement la bienvenue aux Ambassadeurs Jinga et Khiari à leurs nouvelles fonctions de Coprésidents. Nous attendons avec intérêt de coopérer étroitement avec eux. Nous exprimons également notre gratitude à la Présidente sortante, l'Ambassadrice Lucas, pour les efforts qu'elle a déployés afin de trouver des éléments de convergence, ce qui est la démarche correcte pour essayer de parvenir au consensus sur cette question importante.

La nécessité de la réforme du Conseil de sécurité est indubitable. Pendant que nous, les diplomates, discutons de cette question depuis deux décennies, l'inaction du Conseil a coûté des vies humaines. C'est la réalité inquiétante que nous méconnaissons parfois lorsque nous nous concentrons sur les détails techniques.

La catégorie des membres permanents et le mécanisme du veto sont des cibles évidentes de la réforme. Il est donc difficile de comprendre pourquoi certains États Membres, plutôt que de rectifier la situation, s'efforcent de consolider la catégorie des membres permanents et le mécanisme du veto. Augmenter le nombre de membres permanents et le rapport entre ceux qui ont le droit de veto et ceux qui ne l'ont pas ne fera qu'aggraver les problèmes actuels. En outre, nous ne savons pas si l'ajout de nouveaux membres permanents ou de droits de veto augmentera l'application par le Conseil du principe de responsabilité. De même, nous ne savons pas quel mécanisme serait utilisé pour évaluer les prestations de ces pays après qu'ils seront devenus membres du Conseil.

Nous préconisons une réforme de principe importante qui aboutirait à un Conseil plus démocratique, plus représentatif, plus efficace, plus transparent et, surtout, plus responsable. Nous considérons que cela ne peut être réalisé qu'en augmentant le nombre de membres élus du Conseil. Pour ceux qui aspirent à un mandat plus long au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous, le Groupe du consensus, proposons des sièges correspondant à une durée plus longue avec la possibilité pour leurs titulaires d'être réélus. Nous nous félicitons de constater qu'il y a de plus en plus d'appui pour cette démarche intermédiaire en tant que solution de compromis.

Dans l'idéal, le veto devrait être supprimé. Il n'y a pas d'explication justifiable qui ferait que certains membres du Conseil auraient ce droit et d'autres non. À cet égard, nous soutenons les initiatives visant à limiter l'utilisation d'un vote négatif en cas d'atrocités de masse. Une représentation plus équitable des groupes régionaux et un système juste de roulement, y compris des possibilités accrues pour les groupes sous-représentés, sont indispensables dans un Conseil réformé. Les méthodes de travail et les relations avec l'Assemblée générale sont des questions tout aussi importantes, car elles déterminent les dynamiques du système au quotidien.

La réforme du Conseil de sécurité est une question d'une importance mondiale, qui doit naturellement dépasser les aspirations et intérêts nationaux de tout État individuel. Il est inutile de dire qu'une question qui a des répercussions directes sur la vie des membres des générations actuelles et futures nécessite des compromis et un processus consensuel.

**M. Kamau** (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation accorde une grande importance au point 122 de l'ordre du jour, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ».

Qu'il me soit permis de commencer par féliciter le Président de son dévouement et de sa détermination à faire avancer les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité. Je félicite l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, de leur nomination en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. J'assure aux Coprésidents le soutien et la coopération de ma délégation.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite plus tôt par le représentant de la Sierra Leone au nom des États membres de l'Union africaine.

Le Kenya réaffirme son plein appui et son attachement sans réserve à la Position africaine commune et à la revendication légitime de l'Afrique, telles qu'incarnées dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Ma délégation appuie également la déclaration du Groupe des États d'Afrique et considère qu'elle a abordé de façon globale les questions de fond relatives à la réforme du Conseil de sécurité qui

préoccupent le plus l'Afrique et l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'intérêt de la brièveté et pour éviter les répétitions, ma délégation tient à saisir cette occasion pour faire les quelques remarques suivantes.

Premièrement, je pense que je parle au nom de nombreux États africains et de tous les États Membres qui sont convaincus que l'ensemble du système des Nations Unies doit être réformé pour s'adapter à l'évolution des réalités mondiales et pour renforcer son efficacité afin de contrer les menaces actuelles, nouvelles et futures. Rendre l'ONU adaptée aux objectifs à atteindre et capable de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle est maintenant une question d'une importance pressante.

Deuxièmement, en tant qu'organe principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité est l'exemple même d'une structure qui n'est pas compatible avec les réalités géopolitiques actuelles dans le monde. Il est archaïque, dépassé et non adapté à l'objectif de la promotion et de la pérennisation de la paix et de la sécurité dans notre monde. Le statu quo est dangereux – il compromet la paix et cause et prolonge la mort et la souffrance.

Troisièmement, la petite taille du Conseil, sa nature exclusive et son caractère dysfonctionnel correspondent à la géopolitique et aux préjugés du milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Ses relations avec l'Assemblée générale, ses méthodes de travail et sa nature non démocratique ne sont pas à la hauteur des difficultés et exigences contemporaines.

Quatrièmement, le Kenya pense qu'il est important que l'Organisation des Nations Unies respecte les normes contemporaines de la civilisation moderne et des droits de l'homme, notamment la légitimité fondée sur l'application du principe de responsabilité, ainsi que les procédures décisionnelles et la représentation démocratiques. La difficulté fondamentale du Conseil de sécurité, c'est que certaines régions du monde n'y ont pas une représentation adéquate ou efficace, et qu'une partie considérable des populations de la planète représentées à l'ONU est donc sous-représentée et n'a pas voix au chapitre dans la gestion des affaires mondiales. C'est ce qui a conduit à l'impasse et au dysfonctionnement au Conseil de sécurité.

Ma délégation est convaincue qu'il est impératif de réformer le Conseil pour lui permettre de s'adapter aux normes et exigences du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est inacceptable que l'Afrique, à laquelle une grande partie de l'ordre du

jour du Conseil est consacré, et qui mobilise aussi au cœur un travail considérable de la part du personnel de consolidation et de maintien de la paix, n'ait pas de voix déterminante au Conseil.

C'est pourquoi il nous incombe, à nous Membres de l'ONU, de veiller collectivement à ce que le processus de réforme du Conseil de sécurité avance sur les cinq questions clefs énoncées dans la décision 62/557, décision que l'Union africaine et le Gouvernement kényan appuient. Nous estimons que les progrès reflétés dans la décision 69/560 fournissent une base utile pour nos efforts collectifs en vue d'une réforme globale du Conseil de sécurité au moyen de négociations fondées sur un texte.

Enfin, ma délégation attend avec intérêt de participer à des négociations ouvertes et transparentes, où tous les membres peuvent s'exprimer sur un pied d'égalité. Cela doit être la base que nos efforts pour faire de l'ONU un instrument plus efficace et plus efficient au service de tous les peuples du monde. Aucune réforme de l'Organisation ne sera complète sans une réforme du Conseil de sécurité.

**M. Iguanez** (Malte) (*parle en anglais*) : Je me joins au représentant de l'Italie, M. Sebastiano Cardi, qui a pris la parole au nom du Groupe du consensus, et à beaucoup d'autres pour exprimer mon appréciation et ma gratitude au Président pour avoir convoqué le présent débat annuel sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Je suis sûr que sous la conduite de la nouvelle présidence de l'Assemblée générale, ce point important de l'ordre du jour de l'Assemblée sera dûment examiné et connaîtra un nouvel élan. Nous voyons déjà la preuve de cette détermination et de cet enthousiasme à aller de l'avant dans la nomination des deux Coprésidents des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, et l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, auxquels j'adresse mes félicitations et que j'assure de mon plein appui dans l'accomplissement de leur tâche délicate.

Le Conseil de sécurité reste une importante source de légitimation de l'action internationale. Pourtant, malgré l'évolution politique, le développement des systèmes international et régional, les faits dramatiques survenus sur la scène internationale et la consolidation des défis mondiaux, la composition du Conseil de sécurité est restée inchangée depuis 1965. Nous sommes tous d'accord que le Conseil de sécurité aujourd'hui ne reflète pas fidèlement le nouvel ordre

mondial du XXI<sup>e</sup> siècle. Certains, si ce n'est tous, se demandent combien de temps le Conseil pourra conserver sa légitimité si sa composition n'est pas modifiée pour refléter les réalités contemporaines. Ce qui nous amène au cœur du problème, qui est de trouver d'urgence un moyen d'avancer sur la question complexe et multidimensionnelle de la réforme.

Malte a toujours pensé que l'argument fondamental du Groupe du consensus, dont nous sommes membre, repose sur la conviction que les différentes positions des pays sont difficiles à réconcilier et qu'une approche consensuelle est donc nécessaire si l'on veut qu'une réforme intervienne sans tarder. Malte est convaincue qu'une approche pragmatique est indispensable et que c'est toute la famille des nations qui profiterait d'un compromis et des avantages liés à une solution acceptable pour le plus grand nombre possible de Membres de l'ONU. Malte pense aussi qu'une approche consensuelle est intrinsèquement une approche adaptable et souple.

La quasi totalité des États s'accorde aujourd'hui sur la nécessité de la réforme. Ce qui reste flou, bien entendu, c'est la forme que doit prendre cette réforme. À notre avis, pour être constructive, une proposition de réforme doit viser à renforcer le caractère démocratique, fonctionnel, représentatif et efficace de l'Organisation, tout en se montrant réaliste à l'égard des contraintes et limitations auxquelles le processus intergouvernemental s'est heurté au cours des deux dernières décennies. C'est pourquoi nous prônons le changement là où il est possible.

Dans cet esprit, Malte pense que la clef pour sortir de l'impasse actuelle consiste à élargir là où l'élargissement est possible. Nous pensons que le modèle de réforme le plus susceptible d'aboutir est celui qui met l'accent sur une augmentation du nombre de sièges non-permanents du Conseil – premièrement, en augmentant le nombre actuel de sièges non permanents et, deuxièmement, en créant une nouvelle catégorie de sièges non permanents d'une plus longue durée, avec la possibilité d'une réélection immédiate. De cette façon, les États qui souhaitent apporter une plus grande contribution au travail du Conseil auraient le droit de participer à des élections pour un siège dont le mandat serait plus long, tout en donnant plus de chances aux autres États de prétendre à un siège au nom de leur groupes régionaux respectifs.

Dans le débat aujourd'hui, la question ne se pose plus tellement de savoir si la réforme est oui ou non nécessaire. En revanche, l'enjeu reste de savoir quel type

de réforme est possible. Puisque nous sommes passés du stade du questionnement à celui de l'acceptation de la nécessité d'une réforme, Malte pense que le temps est venu de franchir le pas suivant et de passer du stade de l'acceptation du caractère inévitable de la réforme à celui de la définition du type de réforme auquel nous pouvons raisonnablement parvenir. Pour ce faire, une meilleure compréhension des enjeux et une plus grande volonté d'écouter tous les avis sont indispensables. J'ose dire que ce dont on a le plus besoin c'est de davantage de courage – le courage de regarder les choses en face et de réaliser que le statu quo est de moins en moins viable. Dans cet esprit, Malte est disposée à continuer de coopérer avec le Président, avec les nouveaux Coprésidents et avec l'ensemble des Membres de l'ONU pour trouver un modèle de réforme qui jouisse du plus grand consensus possible.

**M. Gafoor** (Singapour) (*parle en anglais*) : À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je félicite l'Ambassadeur Jinga, de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, de la Tunisie, de leur nomination à la tête des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je les assure du soutien de ma délégation.

Nous entamons aujourd'hui le treizième cycle de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. La réalité, hélas, c'est que nous parlons de réformer le Conseil de sécurité depuis plus d'une décennie sans aucun progrès. Nous devons par conséquent nous poser certaines questions difficiles : sommes-nous vraiment attachés au processus de négociations intergouvernementales ou à la réforme du Conseil de sécurité? Le processus de négociation est-il devenu un rituel qui ne débouche sur rien – un rituel devenu, au fil du temps, une fin en soi? S'il s'agit simplement d'un rituel sans résultat, à quoi sert vraiment ce processus? Une décennie plus tard, les négociations intergouvernementales sont-elles devenues partie intégrante du statu quo ou sont-elles un moyen d'en sortir?

Je laisse les membres réfléchir à ces questions. Mais il est une question plus fondamentale à laquelle il faut répondre, au moins en privé, si on ne le fait pas publiquement. Les membres permanents du Conseil de sécurité s'intéressent-ils vraiment à une quelconque réforme du Conseil de sécurité? Personne ici n'est suffisamment naïf pour croire que les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont les premiers à bénéficier du statu quo, vont

devenir des défenseurs enthousiastes de la réforme du Conseil de sécurité. Quels éléments précis d'une réforme les cinq membres permanents seraient-ils toutefois prêts à accepter? Veulent-ils que le processus de négociations intergouvernementales donne un résultat? Si oui, lequel? Quels délais envisagent-ils? Nous devons connaître plus clairement la position des cinq membres permanents pour pouvoir faire avancer les négociations intergouvernementales.

Nous ne pouvons pas continuer à faire comme si de rien n'était. Le monde a considérablement changé depuis que l'ONU a été créée en 1945. L'ONU doit aujourd'hui faire face à un nombre inégalé de menaces complexes à la paix et à la sécurité. Pourtant, le Conseil de sécurité, à qui a été confiée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, demeure grandement paralysé. Il est incapable de faire face aux situations de conflit bien réelles en Syrie et au Yémen, qui coûtent la vie à tant de personnes innocentes.

Il y a un mois à peine, le monde a assisté à un spectacle inhabituel de veto et de contre-veto au Conseil de sécurité concernant la question de la Syrie. S'il fallait une quelconque preuve qu'une réforme du Conseil de sécurité s'impose d'urgence, la séance tenue il y a un mois (voir S/PV.7785) fournit de solides arguments. Si le Conseil de sécurité, les membres permanents en particulier, est incapable de faire preuve d'esprit d'initiative pour régler les questions pressantes actuelles, les raisons justifiant une réforme n'en sont que plus fortes, pas l'inverse. Le jour où les cinq membres permanents utiliseront le Conseil de sécurité comme un moyen de servir leurs propres intérêts ou de promouvoir les objectifs qui leur tiennent particulièrement à cœur, les États Membres n'auront plus qu'à envisager le rôle du Conseil avec cynisme. En définitive, la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité est liée à celle de préserver la crédibilité de l'ONU, la crédibilité du Conseil de sécurité et, surtout, la crédibilité des membres permanents du Conseil. Il est donc absolument essentiel que les négociations intergouvernementales aboutissent à une plus grande efficacité, à une plus grande responsabilité, à une plus grande ouverture et à une plus grande transparence du Conseil de sécurité.

Ma délégation est prête à prendre part de manière constructive aux négociations intergouvernementales et déterminée à faire véritablement avancer ce processus. Je voudrais rappeler brièvement la position de Singapour sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes favorables à l'augmentation du nombre

de membres permanents et non permanents pour que le Conseil soit plus représentatif et plus ouvert. Nous considérons toutefois que toute réforme du Conseil de sécurité doit aller au-delà d'une simple augmentation du nombre de sièges. La réforme doit rendre le Conseil plus responsable, plus transparent et plus ouvert à tous, pas seulement aux candidats à des sièges permanents. Cette question est importante pour de nombreux petits pays, car nous n'avons pas beaucoup d'occasions de siéger au Conseil de sécurité.

Nous accordons donc une très grande importance à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Nous avons fait un certain nombre de propositions concrètes pour améliorer la transparence et la responsabilité du Conseil de sécurité. Nous comptons notamment parmi les nombreux pays qui appuient la limitation du recours des cinq membres permanents au veto. Nous ne sommes pas favorables à l'octroi du droit de veto aux nouveaux membres permanents, car nous ne pensons pas que cela permettrait au Conseil de faire plus efficacement face aux menaces à la paix et à la sécurité. Nous espérons que ces propositions seront prises en compte dans le cadre du treizième cycle du processus de négociations intergouvernementales, dont les travaux reprendront à la fin de l'année.

Au moment où nous entamons une nouvelle série de négociations, je voudrais faire quelques remarques générales.

Premièrement, nous devons donner un caractère plus urgent à nos travaux. Les négociations intergouvernementales doivent notamment examiner la question cruciale dont personne ne veut parler et s'attaquer à l'utilisation du veto. Si nous ne le faisons pas, les négociations intergouvernementales perdront toute pertinence. Singapour appuie l'initiative franco-mexicaine demandant aux cinq membres permanents de s'engager, de manière volontaire et collective, à ne pas exercer leur droit de veto en cas d'atrocités de masse avérées. Nous appuyons également le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre proposé par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT). Nous nous félicitons que deux membres permanents appuient l'initiative du Groupe ACT visant à limiter le recours au veto dans certaines situations. Leur hauteur de vues sur cette question précise est selon nous tout à fait louable. À l'évidence, l'idée de limiter le recours au veto lorsque des atrocités de masse ont été commises fait son chemin

et s'impose de plus en plus comme une priorité. Les négociations intergouvernementales doivent tenir compte de cette tendance et se concentrer sur cette question importante pour faire des progrès concrets. Nous saluons également la constitution récente du Groupe des amis de la réforme du Conseil de sécurité, dont font partie deux membres permanents.

Deuxièmement, beaucoup a déjà été fait dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales. Nous ne devons pas partir de zéro mais, au contraire, faire fond sur les avancées et le travail positif déjà réalisés. Nous disposons d'un document-cadre utile, que le Président de l'Assemblée générale a distribué à la soixante-neuvième session, en juillet 2015. Nous devons nous en servir pour trouver un terrain d'entente sur chacune des cinq questions clefs. Des progrès ont été accomplis cette année sous la présidence de l'Ambassadrice Sylvie Lucas, du Luxembourg, qui a rédigé des éléments de convergence sur deux des cinq grandes questions. Nous devons de la même manière continuer d'identifier des éléments de convergence pour les trois autres. Comme je l'ai déjà indiqué, il semble que l'idée de limiter le recours au veto bénéficie d'un appui croissant, et nous espérons que les négociations intergouvernementales pourront avancer sur cette question importante.

Troisièmement, nous devons organiser nos travaux selon des priorités et nous employer à recenser les domaines où des changements pourraient être mis en œuvre rapidement. Tout en essayant de dégager des domaines de convergence sur les trois autres questions pendantes, nous devons nous pencher à nouveau sur les éléments de convergence contenus dans le document distribué et identifier des mesures concrètes pouvant être prises dès maintenant, sans modifier la Charte des Nations Unies, afin d'améliorer les pratiques du Conseil dans sa composition actuelle. Le processus de négociations intergouvernementales peut et doit obtenir des résultats dans des domaines où l'appui des Membres de l'ONU est solide.

La nomination de deux coprésidents est un bon début. Elle montre notre volonté de sortir des schémas habituels et d'essayer de nouvelles approches. Nous espérons qu'avec deux Coprésidents, nous pourrions redoubler d'efforts en vue de faire des progrès. Le Président a donné le ton des négociations intergouvernementales qui seront menées à la soixante et onzième session. Ma délégation travaillera avec le

Président et les deux Coprésidents en vue d'obtenir des résultats positifs.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je promets d'être aussi bref que possible. Je remercie d'abord le Président d'avoir organisé un débat aussi important. Je félicite l'Ambassadeur Ion Jinga, de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, de la Tunisie, de leur nomination en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales à la soixante et onzième session. Ils peuvent compter sur la participation constructive et l'appui de ma délégation. Nous remercions également l'Ambassadrice Sylvie Lucas, du Luxembourg, d'avoir présidé les négociations intergouvernementales à la précédente session.

Comme l'a souligné une nouvelle fois le récent débat sur les missions politiques spéciales, l'ONU est confrontée à de graves défis dus à la détérioration de l'environnement mondial, laquelle découle de l'augmentation du nombre de guerres civiles depuis 2008 et de divers conflits non résolus. Les capacités et la crédibilité du Conseil de sécurité, qui ne parvient pas à s'acquitter efficacement du rôle que lui a confié la Charte, sont remises en question à grande échelle. La Palestine et la Syrie représentent deux situations dans lesquelles, outre les divisions entre ses membres, l'absence persistante d'une action fondée sur les principes de la part du Conseil a aggravé les conditions de vie des populations concernées et rendu les conflits encore plus difficiles à régler.

L'Indonésie appelle à une réforme complète du Conseil de sécurité, afin de le rendre efficace, responsable, démocratique et représentatif des réalités et de la pluralité du monde d'aujourd'hui. Les organisations ne réussissent que lorsqu'elles restent fidèles à leurs objectifs et mandats fondamentaux et lorsqu'elles se montrent à la hauteur des exigences qui leur échoient. Il est donc logique de réfléchir à l'efficacité de la structure du Conseil de sécurité, dans la mesure où elle influe sur la façon dont ce dernier est régi, et où certains problèmes l'empêchent de s'acquitter du mandat que lui a confié la Charte et de concrétiser les idéaux des Nations Unies. Un obstacle manifeste à cet égard est l'utilisation arbitraire du droit de veto, en conséquence de quoi le Conseil s'est révélé impuissant à de trop nombreuses reprises, dans des situations impliquant des atrocités de masse. L'usage du veto va à l'encontre de la volonté de la majorité, et fait fi de la démocratie.

Par principe, l'Indonésie est favorable à la suppression du droit de veto au Conseil mais, compte

tenu des réalités tenaces, elle accueille avec satisfaction les mesures qui permettront d'en réglementer strictement l'utilisation. Nous sommes favorables à un mécanisme viable pour veiller à ce que le droit de veto ne serve pas à pervertir la cause de l'humanité et de la justice. C'est pourquoi l'Indonésie appuie l'initiative visant à ce que les membres permanents s'abstiennent de recourir au veto en cas d'atrocités de masse, ainsi que le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Le Conseil doit, sans condition, veiller à faire respecter la justice internationale, ainsi que le droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Réserver certains privilèges aux élites et promouvoir arbitrairement les intérêts de quelques-uns est susceptible de porter atteinte au principe de la prise collégiale de décisions requis pour régler les conflits de façon juste, cohérente et durable. La composition du Conseil doit donc être gouvernée par des principes démocratiques et des pratiques efficaces. L'Indonésie espère qu'à long terme, il n'y aura plus aucune ségrégation dans la composition du Conseil, et que la division entre les catégories de membres permanents et non permanents finira par devenir caduque.

Nous pensons également que les pays en développement, en premier lieu les pays émergents, qui prouvent leurs capacités dans les domaines de la démocratie, de l'économie, du développement et de la paix et de la sécurité – notamment ceux qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix – devraient se voir accorder davantage de responsabilités au sein du Conseil, en tant qu'agents actifs contribuant à régler les conflits en cours et à faire face aux nouvelles menaces. Leur expérience donnerait au processus de prise de décisions du Conseil une nouvelle perspective, tout en améliorant la qualité de ses méthodes de travail et de ses actions. Elle permettrait également d'élargir la participation aux actions du Conseil, ce qui est crucial.

Forte d'un bilan solide en matière de promotion de la paix et de la sécurité internationales, et déterminée à être un artisan de la paix efficace face aux turbulences mondiales actuelles, grâce à son profil incomparable de troisième plus grande démocratie au monde et de huitième économie mondiale en termes de parité de pouvoir d'achat en 2016, et avec une population multiconfessionnelle et tolérante, l'Indonésie a beaucoup à offrir. C'est pourquoi elle a présenté sa candidature à un siège de membre non permanent du

Conseil de sécurité pour la période 2019-2020, et attend avec intérêt de devenir un agent encore plus efficace de la paix et de l'harmonie internationales. En tant que pays qui a fait la preuve de sa responsabilité mondiale à l'égard des autres, puisqu'elle participe à des opérations de maintien de la paix depuis 1957, l'Indonésie est toute prête à assumer des responsabilités supplémentaires.

Nous avons conscience que les opinions marquées et divergentes de plusieurs États sur les catégories de membres actuelles sont l'un des principaux obstacles sur la voie de la réforme. Nous avons donc fait part de notre appui à une approche intermédiaire sur la question, car nous estimons qu'une telle démarche est susceptible de recueillir la plus large adhésion politique possible et de faire avancer les choses. À cet égard, ma délégation sera disposée à examiner, avec un esprit ouvert, toutes les propositions concernant une approche intermédiaire.

Il est vital que nous imprégnions le processus de dialogue de sagesse politique et de respect mutuel, afin de tenter d'instaurer une plus grande communauté. L'adoption d'un Code de conduite sur l'utilisation du droit de veto au Conseil et l'amélioration de ses méthodes de travail suscitent un large appui, ce qui montre bien que des pays ayant des vues différentes peuvent trouver un terrain d'entente. Les progrès, même ceux qui semblent marginaux, doivent être exploités pour forger une entente plus grande sur les cinq questions clés. Nous réaffirmons l'importance de la décision 62/557, qui met en exergue ces cinq questions, auxquelles nous devons nous atteler de façon globale, et nous pensons qu'il convient de ne gâcher aucune occasion de faire des progrès, si élémentaires soient-ils. Nous devons immédiatement commencer le processus de réforme.

L'Indonésie continuera à jouer son rôle de manière active et collaborera avec toutes les délégations pour aider à promouvoir des approches pratiques visant à parvenir à une réforme du Conseil qui soit constructive et qui bénéficie de la plus large adhésion politique possible. Les enjeux sont énormes et la réforme est nécessaire, si nous voulons que l'Organisation conserve sa pertinence.

*La séance est levée à 13 h 15.*